MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

PROCÈS-VERBAL
DE LA
XXXIXe SESSION
DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

Québec, les 9 et 10 mai 1985

86-0797/

XXXIXe SESSION

DE LA

COMMISSION PERMANENTE

DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

Québec, les 9 et 10 mai 1985

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
	Propos d'ouverture	1
	Délégations française et québécoise	11 & 13
I-	Coopération technique (annexe I)	2
II-	Éducation permanente et formation professionnelle (annexe II)	3
III-	Éducation (annexe III)	4
IV-	Enseignement supérieur et recherche (annexe IV)	5
	- Centre de coopération interuniversitaire	6
	- Revue Médecine-Sciences	6
V-	Culture, communication et loisir (annexe V)	6
VI-	Soutien à la langue française (annexe IV)	7
VII-	Santé et Affaires sociales (annexe VII)	9
VIII-	Office franco-québécois pour la jeunesse (annexe VIII)	9
IX-	Association Québec-France (annexe IX)	2

Documents déposés:

1- Par la partie française concernant un projet de résolution relative aux conditions préalables à la coopération technique (annexe X)

2- Par la partie québécoise concernant le délai de transmission des dossiers avant l'accueil des missions (annexe XI)

3- Par la partie québécoise concernant les missions "hors programmation" (annexe XII)

La XXXIX^{e} session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise s'est tenue à Québec les 9 et 10 mai 1985.

La délégation française était présidée par monsieur Christian Prettre, directeur général adjoint à la Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Relations extérieures.

La délégation québécoise pour sa part était présidée par M. Yves Martin, sous-ministre au ministère des Relations internationales.

La liste des deux délégations apparaît en annexe.

Le Président de la délégation québécoise ouvrit la séance de travail en souhaitant la bienvenue à la délégation française. Il rappela que cette Commission permanente en étant une d'orientation, il importait d'abord aux parties d'accueillir les coprésidents des Conseils d'orientation qui doivent présenter les conclusions du travail de réflexion qui a été accompli par chacun des Conseils.

Sans connaître le détail du travail qui s'est fait dans les Conseils, M. Martin dit avoir été informé qu'il semblait se dégager une constante et que la plupart des rapports feront état d'une volonté, en conformité avec les voeux exprimés lors de la dernière Commission permanente, de mieux définir les thèmes de coopération, de retenir peut-être un moins grand nombre de projets mais de les soutenir avec des moyens plus lourds, une approche polyvalente et des engagements pluriannuels.

En réponse aux propos de M. Martin, le président de la délégation française remercie la partie québécoise pour son accueil et se dit heureux d'être au Québec. Il se dit d'autant plus disposé à se mettre à l'écoute des présidents des Conseils d'orientation qu'il a été lui-même également informé du travail sérieux qui s'était fait dans les Conseils. Il s'en réjouit puisque les contraintes budgétaires sévères avec lesquelles les parties doivent maintenant composer les obligent à tendre à la meilleure adéquation possible entre les objectifs et les moyens engagés.

.../2

La Commission permanente entend ensuite les rapports des six Conseils d'orientation ainsi que celui du Comité pour la coopération en langue française. Les comptes rendus des Conseils et du Comité apparaissent en annexe de ce procès-verbal. En outre, le Secrétaire général québécois de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a présenté une communication sur les activités de l'organisme. Enfin, le Trésorier de l'Association Québec-France présente et dépose auprès de la Commission permanente un rapport-bilan des activités de l'organisme. Ces deux derniers documents sont également annexés.

La Commission permanente se félicite de voir s'amorcer des échanges dans le domaine de la condition féminine.

Devant certaines difficultés de réalisation intervenues au cours des derniers mois, les deux parties s'entendent pour veiller à ce que les procédures et les délais de dépôt des dossiers de missions soient strictement respectés. À cette fin, elles déposent un document (annexe X).

Également, la partie québécoise dépose un document intitulé "missions hors programmation", par opposition aux missions "hors coopération". Ce document, pour lequel la partie française demande un délai de réflexion, constitue l'annexe XI.

À l'issue des travaux, les deux Présidents tiennent à remercier tous les participants aux Conseils d'orientation pour le travail important de réflexion effectué avant et pendant la présente série de réunions. Ce travail qui vise à mieux circonscrire les procédures d'élaboration et de mise en oeuvre des projets devrait avoir des retombées fécondes au cours des prochaines années.

I - COOPÉRATION TECHNIQUE

Les parties française et québécoise prennent acte des conclusions du Conseil d'orientation de la coopération technique dont le procès-verbal constitue l'annexe I du présent relevé des décisons.

Les deux parties conviennent qu'une nouvelle définition des principes et méthodes, applicables aux actions de coopération technique, est nécessaire pour améliorer leur efficacité et mieux apprécier l'intérêt des résultats pour chacune des parties.

Les deux parties décident que le projet de résolution, déposé par la partie française, servira de base pour la rédaction d'un document commun. Les observations de la partie québécoise seront communiquées à la partie française dans un délai d'un mois environ. Un document final sera présenté, pour approbation définitive, à la prochaine session de la Commission permanente.

La partie française indique, pour ce qui la concerne, que la préparation prochaine des projets à engager en 1986 tiendra largement compte de ces nouvelles modalités qui visent à l'obtention de meilleurs performances dans les actions de coopération, qu'elles soient de nature scientifique, technique, ou susceptibles de retombées économiques.

II - ÉDUCATION PERMANENTE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission permanente prend note du rapport du Conseil d'orientation en éducation permanente et en formation professionnelle (annexe II).

Elle regrette les décalages et retards intervenus depuis deux ans, et cette année encore, dans la programmation et la réalisation des missions.

Elle constate un certain décalage dans l'approche de cette programmation, qui s'est traduit par la nécessité de reprêciser entre les parties plusieurs projets de l'année 1985.

L'intention de remédier à ces difficultés est clairement affirmée dans le compte rendu du Conseil d'orientation. En particulier, un meilleur fonctionnement de la coordination, la vérification de la pertinence des projets et la mise en place d'une évaluation des retombées réelles, conformément aux conditions définies dans le rapport, permettront seuls à la Commission permanente de se prononcer sur l'affectation ultérieure des moyens à ce programme de coopération, en respectant strictement le classement des priorités tel qu'il est consigné dans le rapport. Ce classement se présente dans l'ordre de priorité décroissante suivante:

a) les conséquences des technologies nouvelles sur les qualifications et les formations;

b) l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

c) la validation des acquis;

d) l'insertion professionnelle des femmes.

III - ÉDUCATION

La Commission permanente a pris connaissance du compte rendu du Conseil d'orientation de la coopération en éducation (annexe III) et elle a noté, sous réserve des objectifs généraux définis par les deux présidents (recentrage et concentration des actions de coopération sur des thèmes bien définis):

1- La convergence des préoccupations des deux systèmes éducatifs.

2- Les résultats très positifs enregistrés à l'occasion du bilan qui a permis de constater que l'essentiel des objectifs assignés en 1983 avait été atteints même si certains secteurs tels que le français langue étrangère et l'inadaptation scolaire avaient dû être abandonnés.

3- L'effort accompli pour redéfinir les méthodes, notamment à travers une typologie des activités qui seront désormais organisées. Elle a considéré comme un progrès la "règle du jeu" proposée afin de préciser la démarche à adopter lorsque les actions de coopération en éducation débouchent sur des enjeux économiques. Dans ce cas, chaque partie s'engage notamment, au moment de décider des spécifications, des outils ou des formations qu'elle envisage d'adopter, à communiquer en priorité à l'autre ces spécifications et à lui faire connaître les conditions de ses appels d'offres de telle manière que les relais puissent être pris par les instances appropriées. La Commission permanente prend note en particulier de l'engagement de la partie française de communiquer à la partie québécoise l'appel d'offres élaboré par le ministère de l'Éducation pour l'homologation des didacticiels destinés à ses établissements.

4- La cohérence entre les priorités proposées pour 1986 et 1987 et les enjeux auxquels sont confrontés, en même temps que nos sociétés, les systèmes éducatifs qui sont chargés

de préparer les jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies. Dans cette perspective, trois grands thèmes sont retenus:

- dans l'orientation "Gestion du système éducatif", la prise en compte des effets de la décentralisation;

- dans l'orientation "Développement pédagogique", les problèmes posés par la généralisation de l'outil informatique comme moyen d'enseignement;

- dans l'orientation "Enseignement technologique", l'intégration de l'impact des nouvelles technologies dans la démarche de formation et de choix des équipements ainsi que la qualification et la requalification de grands groupes d'origines diverses. À ce propos, il a été souligné qu'il y aurait lieu d'accroître la part consacrée au tertiaire. En outre, la Commission a pris note de la proposition présentée par le Conseil de mettre en commun des ressources de formation en entreprise de chacun des partenaires en souhaitant que l'OFQJ prenne en compte cette dimension dans sa programmation.

IV - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La Commission permanente se félicite de la qualité du travail accompli par ce conseil aux fins d'assurer une nouvelle orientation aux échanges dans le domaine des enseignements supérieurs et de la recherche (annexe IV).

L'accent mis sur la recherche, fondamentale ou appliquée, la concentration des moyens sur un nombre limité de projets élaborés conjointement par des équipes reconnues, la priorité accordée aux échanges de jeunes chercheurs, lui paraissent conformes aux voeux qu'elle avait formulés lors des XXXVII^{e} et XXXVIII^{e} sessions.

La Commission permanente apprécie que les nombreux échanges de vues menés depuis deux ans aient permis d'aboutir à un accord complet sur les orientations et les procédures. Elle retient les propositions du Conseil, et notamment la création d'un Comité scientifique mixte d'évaluation et de sélection des projets, dont la première réunion est prévue pour l'automne 1985.

La Commission permanente demande que les deux parties définissent dans les meilleurs délais les thèmes prioritaires qui doivent figurer dans l'appel d'offres pour 1986.

En ce qui concerne les enseignements technologiques supérieurs, la Commission permanente prend note de l'intérêt manifesté par les deux parties pour la poursuite de la coopération dans ce secteur. Elle enregistre avec satisfaction la propositon du Conseil de procéder à une révision de ce programme.

La Commission permanente reconnaît, par ailleurs, l'importance des travaux entrepris par le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise au cours de sa première année de fonctionnement. Elle lui demande de développer ses activités dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, et rappelle qu'il ne lui appartient pas d'agir à la manière d'un intermédiaire de plus dans la coopération franco-québécoise soit pour en assurer l'évaluation ou pour devenir un relais financier entre le MRE ou le MRI et les usagers de la coopération.

Enfin, la Commission permanente retient les observations du Conseil sur les orientations de la revue Médecine-Sciences, telles que définies par le protocole d'entente signé à cet effet par les deux parties, et sur le rôle que son conseil scientifique doit jouer pour en garantir la qualité et le caractère de revue commune. Elle souhaite que la communauté scientifique et médicale des deux pays se mobilise pour en assurer le succès.

V - CULTURE, COMMUNICATION, LOISIR

Les deux parties se félicitent du développement de leurs relations culturelles. Les conclusions du Conseil d'orientation sur la culture, la communication et le loisir laissent apparaître à cet égard une concordance d'intérêts et d'objectifs (annexe V).

Dans le domaine de la Communication, les deux parties soulignent l'élargissement des échanges franco-québécois en matière de télévision par les canaux privilégiés de TVFQ 99 et de TV5.

4M

Elles se réjouissent, par ailleurs, en ce qui concerne le livre, des bons résultats obtenus dans le cadre de leur coopération institutionnelle en matière de coédition. Elles notent toutefois que des améliorations pourraient être apportées aux conditions de diffusion du livre français au Québec et du livre québécois en France.

Pour ce qui est des activités artistiques, elles relèvent la qualité et la diversité des événements majeurs retenus pour les deux prochaines années et souhaitent que les participations croisées à des festivals importants permettent à nos artistes de mieux se faire connaître en France et au Québec.

Les deux parties ayant enregistré leur intérêt concernant la création du Théâtre international de langue française, qui d'ailleurs a fait l'objet d'une lettre du Ministre français de la Culture au Ministre québécois des Affaires culturelles, la partie québécoise informe la partie française de l'étude qu'elle conduit en vue d'évaluer la possibilité de créer un théâtre international francophone au Québec, avec une perspective ultérieure de collaboration avec le projet français.

Les deux parties réaffirment leur volonté de continuer à oeuvrer dans le sens d'une prise en compte des orientations acceptées de part et d'autre à la suite de la Rencontre franco-québécoise sur la culture.

Par ailleurs, la Commission permanente prend acte des propositions présentées par la partie québécoise dans le domaine du loisir.

VI - SOUTIEN À LA LANGUE FRANÇAISE

La Commission permanente note avec satisfaction le renforcement et l'approfondissement de nos actions en vue d'assurer à la langue française la place qui lui revient dans tous les domaines: culturel, scientifique, technique, industriel (annexe VI).

Le lancement réussi, sous l'égide des deux gouvernements, d'une grande revue francophone des sciences biomédicales est, à cet égard, un gage précieux pour le succès de nos actions à venir.

Les travaux du Groupe de recherche et de réflexion sur les enjeux de la francophonie (GRAEF), ceux aussi du Haut Conseil de la francophonie, devraient par ailleurs ouvrir de nouvelles voies, en concertation avec les autres pays francophones, à notre coopération future dans un domaine où l'avenir de nos sociétés est en jeu.

Dans cet esprit, la Commission permanente retient en priorité les thèmes de coopération suivants:

1- Terminologie et néologie: engagement de la France et du Québec de mettre en commun leurs ressources et leurs infrastructures technologiques pour assurer, de façon harmonisée et complémentaire, le développement et la diffusion de la terminologie française;

2- Études conjointes sur l'actualisation et l'adaptation du français aux technologies de pointe (circuits automatisés d'information);

3- Actions concertées de diffusion du français dans les pays tiers;

4- Études et développement conjoints de supports didactiques nouveaux du français langue étrangère (notamment didacticiels);

5- Adaptation du dispositif d'action linguistique notamment à travers les associations francophones;

6- Législations et réglementations linguistiques et en particulier concertation entre la France et le Québec pour le développement de stratégies et de mesures propres à assurer la présentation en français des biens et services et la protection du consommateur francophone.

Enfin, la Commission permanente souhaite que soit précisé, en liaison avec les organismes subventionnaires, le rôle des Associations Québec-France et France-Québec ainsi que le soutien qu'il faut leur apporter.

VII - SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

La Commission permanente se félicite du travail accompli par ce Conseil qui reflète un parfait consensus sur les motivations et les objectifs de ce programme (annexe VII). Elle approuve les nouvelles orientations proposées visant notamment:

- à la concentration des moyens de la coopération sur des actions dans des domaines de pointe susceptibles de retombées collectives;

- à l'intégration, dans le cadre de projets conjoints clairement définis, des dimensions sanitaires et sociales aux programmes de recherche dans les domaines de la santé.

Les aménagements élaborés visant d'une part à assurer la qualité des projets de recherche en attribuant la responsabilité scientifique de sélection, de suivi et d'évaluation au Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) et à l'INSERM en France et, d'autre part, à conforter ces projets par de nouveaux types de moyens, sont approuvés par la Commission permanente. Sur ce dernier point, il est noté en particulier que certains projets en cours pourraient bénéficier, dès 1986, de l'attribution de missions ou stages de longue durée.

Il est apprécié, en outre, que cette concentration de moyens de la coopération sur le programme de recherche n'ait pas remis fondamentalement en cause le programme d'échange de médecins résidents, la partie française ayant trouvé les relais de financement nécessaires dans le milieu hospitalier.

VIII - OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

Les deux parties prennent acte du dépôt du rapport d'activités de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (annexe 8). Elles rappellent leur souci d'être informées des programmes de l'Office lorsque ceux-ci interfèrent dans les

divers domaines de la coopération franco-québécoise, ceci afin d'aboutir à une meilleure articulation des actions. La Commission permanente relève avec satisfaction les propositions d'action commune faites par l'Office, en particulier dans le domaine de l'Éducation.

Le Président de la
délégation française,

Le Président de la
délégation québécoise,

Yves Martin

Fait à Québec, ce dixième jour de mai 1985

Délégation française

M. Christian Prettre	Directeur général adjoint des Relations culturelles, scientifiques et techniques, au ministère des Relations extérieures.
M. Renaud Vignal	Consul général de France à Québec
M. Gabriel De Bellescize	Directeur du français, M.R.E.
M. Jacques Depaigne	Directeur de la Communication au M.R.E.
M. Jean-Loup Motchane	Directeur de la coopération scientifique et technique au M.R.E.
M. Jean-Claude Brochenin	Sous-directeur d'Amérique du Nord au M.R.E.
M. Xavier Roze	Direction des identités et échanges culturels, sous-directeur du Livre, M.R.E.
M. Michel Couthures	Chargé de mission à la DGRCST (coordination Amérique) au M.R.E.
M. Brice Dusuzeau	Direction de la coopération scientifique et technique, Bureau Amérique, au M.R.E.
M. Jean Cayol	Direction du français, chef du bureau Amérique, au M.R.E.
M. Gérard Morillon	Direction de la coopération scientifique et technique, chef du bureau Québec, au M.R.E.
M. Jean-Paul Veziant	Conseiller culturel, scientifique et de coopération technique au Consulat général de France.
M. Philippe Ducray	Attaché culturel, adjoint du conseiller culturel au consulat général de France.

M. Alain Plaud	Attaché de coopération technique au Consulat général de France.
M. Thierry Vielle	Attaché culturel au Consulat général de France.
M. Jean-Paul Peyronnet	Attaché scientifique et de coopération technique au Consulat général de France.
M. Jean-Michel Solente	Attaché culturel au Consulat général de France.
M. Jean-Claude Brunet	Secrétaire général au Consulat général de France.
M. Alain Bertraneu	Attaché scientifique au Consulat général de France.
M. Jean-François Guilloteau	Attaché culturel au Consulat général de France.

Délégation québécoise

M. Yves Martin	Sous-ministre au ministère des Relations internationales.
M. Roger Pruneau	Sous-ministre au ministère du Commerce extérieur.
Mme Michèle Fortin	Sous ministre au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.
Mme Paule Leduc	Sous-ministre au ministère des Affaires culturelles.
M. André Têtreault	Sous-ministre adjoint au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
M. Jean-Claude Deschênes	Sous-ministre au ministère des Affaires sociales.
M. Michel Plourde	Président du Conseil de la langue française.
M. Jacques Joli-Coeur	Directeur des Affaires françaises au M.R.I.
M. Guy Beaudoin	Directeur adjoint des affaires économiques et techniques à la direction des Affaires françaises au M.R.I.
M. André Bruneau	Directeur adjoint des affaires éducatives et culturelles à la direction des Affaires françaises au M.R.I.
M. Alexandre Stefanescu	Secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse
M. André Bernard	Trésorier de l'Association Québec-France

M. Jean-Jacques Chagnon	Conseiller responsable de la Coopération à la Délégation générale du Québec
M. Marcel Cloutier	Conseiller culturel à la Délégation générale du Québec.
M. François Choinière	Conseiller économique à la Délégation générale du Québec
M. Jean-Marc Nicole	Conseiller en éducation à la Délégation générale du Québec.

ANNEXE I

PROCÈS VERBAL

5e CONSEIL D'ORIENTATION FRANCO-QUÉBÉCOIS

DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Gouvernement du Québec
Ministère du
Commerce extérieur

PROCÈS VERBAL

5e CONSEIL D'ORIENTATION FRANCO-QUÉBECOIS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Québec, le 7 mai 1985

Le président de la délégation québécoise souhaite la bienvenue aux participants et ouvre le 5e Conseil d'orientation de la coopération technique.

La composition des deux délégations est jointe en annexe 1. L'ordre du jour joint en annexe 2 est accepté par les deux parties.

Principe et objectifs de la coopération technique

Le président de la délégation française dépose et commente un projet de résolution visant à apporter des aménagements au fonctionnement et aux caractéristiques de la coopération technique. Ce projet est déposé en annexe 3.

Le président de la délégation québécoise prend acte de la proposition française. Après discussions préliminaires, le président de la délégation québécoise invoque qu'un temps d'étude lui parait nécessaire.

Les deux présidents proposent à la Commission permanente d'engager une réflexion sur la base de ce projet de résolution et de déposer une propoposition conjointe à la session d'automne de la Commission permanente, de manière à établir la programmation de l'année 1986.

L'examen du document déposé étant ainsi ajourné, les deux parties s'entendent pour poursuivre les travaux de cette 5e réunion et procéder à l'examen des orientations relatives aux divers secteurs actuels de la coopération technique.

Science et Technologie

Les parties prennent note de la proposition d'une mission de hauts fonctionnaires en France du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie qui souhaiteraient identifier des nouveaux thèmes de coopération franco-québécoise, lesquels seraient déposés à la Commission permanente de l'automne 1985.

Biotechnologies

Les deux parties notent le bon déroulement de ce programme et se félicitent de l'aboutissement du projet du vaccin anti-rabique conduisant à sa prise à charge par des opérateurs industriels.

La partie québécoise précise, en effet, que l'Institut Armand Frappier Production serait intéressé, à soutenir la phase de production du vaccin anti-rabique.

Du côté français, l'ANVAR poursuivra l'aide à l'industrialisation du produit qu'elle a engagée en 1985.

Les parties souhaitent que la procédure d'appel d'offres mise en place pour la sélection de nouveaux projets permette d'impliquer davantage le milieu industriel, de part et d'autre.

Télédétection

Les deux parties relèvent le caractère exemplaire de ce thème de coopération lancé en 1983 sur la base d'objectifs précis et d'un devis pluriannuel détaillé, doté de part et d'autre d'animateurs efficaces mandatés par le CNES (Centre national d'études spatiales) et par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Prévu initialement pour trois ans, ce programme pourrait être prolongé en 1986 et 1987 pour permettre notamment la réalisation de projets conjoints d'exploitation opérationnelle au Québec des données que fournira le satellite SPOT à partir d'octobre 1985.

Les parties souhaitent que l'accord qui confie la commercialisation des images au Centre Canadien de Télédétection n'entrave pas la mise en oeuvre de ces projets et qu'une solution satisfaisante puisse être trouvé à cet effet.

Loisir, Chasse et Pêche

La partie québécoise présente une proposition du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche visant à institutionnaliser une coopération dans le domaine du Loisir, Chasse et Pêche sur des thèmes variés touchant notamment:

1. aux équipements et infrastructures récréotouristiques d'exploitation;

2. aux articles et équipements de loisir;

3. à la recherche sur le plan technique et scientifique;

4. à la mise en valeur du territoire;

5. à l'ensemble des activités reliées à la chasse et à la pêche, y compris la commercialisation des produits;

   et,

6. au développement des forfaits.

La partie française prend note de ces propositions nouvelles, et indique qu'un temps d'étude lui paraît nécessaire. Les deux parties proposent d'utiliser les moyens prévus en 1985 pour explorer la faisabilité de ces nouveaux projets.

Agro-alimentaire

Les deux parties recommandent que des actions conjointes conformes aux thèmes retenus en 1984 par les deux ministres de l'Agriculture soient rapidement définies.

Elles se félicitent de la tenue du colloque en France et au Québec sur la réglementation des quotas laitiers et sur l'exploitation des dérivés du lait.

Pêches maritimes

La partie québécoise propose de relancer une coopération dans le secteur des pêches maritimes en privilégiant les trois thèmes suivants:

1. aménagement du littoral en liaison avec l'aquaculture;

2. conception et développement d'engins de pêche, notamment à l'aide de la CAO;

3. rationalisation du travail à bord des bateaux de pêche.

La partie française prend note de cette proposition.

Environnement

Aux quatre (4) thèmes retenus par les ministres de l'Environnement, lors de leur rencontre en septembre 1984, pour faire l'objet d'actions conjointes, la partie québécoise propose d'ajouter un cinquième thème:

- la prévention des dangers provenants des produits et substances toxiques pour la vie humaine et végétale.

Les deux parties recommandent de rechercher et de proposer, le cas échéant, en cas d'identification précise, les actions conjointes que pourraient entreprendre les partenaires sur ces thèmes.

Énergie

Les deux parties notent que les accords intervenus entre Gaz de France et Gaz Métro et SOQUIP, et entre Volcano et la SNIAS, ainsi que l'accord renouvelé entre EDF et Hydro-Québec, constituent un relai puissant et bien structuré aux actions de sensibilisation entreprises dans le cadre des programmes de la coopération technique pour promouvoir les usages industriels de l'électricité et technologies du gaz. Quel que soit le cadre dans lequel ces actions nécessaires seraient poursuivies, il paraît souhaitable que des industriels équipementiers continuent d'y être associés, par exemple à l'occasion de séminaires ou démonstrations auxquels le CQCI et le CFCI pourraient continuer d'apporter leur concours.

Forêt

Les parties notent la faiblesse des résultats obtenus au titre de la coopération et suggèrent de travailler une nouvelle sélection bilatérale de projets.

Géologie et mines

La partie québécoise dépose un document d'orientation qui propose d'engager des actions de coopération de trois (3) types:

- le transfert technologique en exploration minière;

- le développement des minéraux industriels;

- la concentration et la production d'équipements miniers.

La partie française se propose de vérifier si cette perspective intéresse des opérateurs industriels français avec lesquels les opérateurs québécois concernés pourraient alors élaborer des projets précis de coopération.

Transport

La partie française recommande de recentrer la coopération dans le domaine des transports à l'intérieur de trois (3) thèmes:

- Transport de marchandises: mise en place d'une nouvelle filière de transport frigorifique de marchandises entre la France et le continent nord américain avec plate-forme d'éclatement au Québec;

- Sécurité routière (applications);

- Technologies des transports urbains et interurbains.

Les parties s'entendent pour proposer que des moyens prévus par la Commission permanente pour 1985 soient utilisés pour identifier des actions précises de coopération correspondant aux trois thèmes ci-dessus.

Tourisme

La partie québécoise souligne la création récente du ministère du Tourisme du Québec.

Celui-ci souhaite engager un programme de coopération comprenant à la fois un aspect institutionnel et la réalisation d'actions conjointes.

La coopération institutionnelle porterait sur les sujets suivants:

- accueil, information et signalisation touristique;
- formation;
- financement de la rénovation de l'hébergement touristique.

Les actions conjointes viseraient:

- à augmenter les flux de clientèle touristique de part et d'autre;
- à développer de stations quatre-saisons au Québec à vocation internationale.

La partie française reconnaît l'intérêt que présente pour ce nouveau ministère les thèmes institutionnels proposés . La partie française rejoint le souhait de la partie québécoise de privilégier également dans ce secteur la réalisation d'actions conjointes correspondant aux intérêts des deux parties.

J.Lm

Échange PME-PMI et missions de sensibilisation

Les deux parties souhaitent que les missions de sensibilisation qui visent des retombées industrielles et commerciales se situent dans les perspectives des priorités sectorielles établies par les gouvernements respectifs.

Les parties conviennent de la poursuite du programme PME-PMI dont l'animation du côté français est assurée par les régions et du côté québécois par le MIC.

Innovation technologique et codéveloppement de produits (CRIQ-ANVAR)

Les deux parties se félicitent de la poursuite et du succès de ce programme dont elles soulignent le caractère exceptionnel. Le volume de projets devra être maintenu à son niveau actuel à raison de trois par an.

Ses opérateurs, le CRIQ et l'ANVAR, désirent modifier l'appellation du programme et publier un nouveau prospectus.

Le CRIQ mentionne qu'il doit analyser l'hypothèse d'une limitation à 50% du taux de subvention des projets avant de se prononcer sur le maintien de son engagement.

La prochaine rencontre CRIQ - ANVAR devrait permettre de définir les modalités de poursuite de ce programme.

J. Lm

Information scientifique et technique

Cette coopération exemplaire a associé, dans le cadre de l'accord signé le 27 avril 1982, les organismes de services télématiques: Télésystèmes pour la France et Informatech pour le Québec.

Depuis 1984, Télésystèmes a pour nouveau partenaire la société IST Informathèque issue de la privatisation d'Informatech.

Les deux parties se félicitent de la réussite de ce projet et particulièrement des perspectives commerciales et technologiques qui en résultent.

VSNA

La partie française a pris bonne note de l'engagement de la partie québécoise à donner son avis pour la prochaine réunion de la Commission permanente sur les propositions françaises d'aménagement des modalités de recrutement des VSNA.

La partie française souligne que le recrutement de VSNA au Québec pourrait être considéré comme un moyen utilisé dans des actions de coopération au même titre que d'autres moyens prévus en Commission permanente.

ENA - IIAP - ENAP

Le Conseil d'orientation se félicite de la qualité des contacts poursuivis entre l'ENA et l'ENAP et renouvelés entre l'IIAP et l'ENAP. Il souhaite que la Commission permanente préserve, dans la mesure du possible, les moyens alloués à ces organismes.

Échanges de fonctionnaires

La partie française souligne l'intérêt de ces échanges dès lors qu'ils servent des actions de coopération et les deux parties conviennent que la symétrie des échanges n'est pas impérative.

Coopération institutionnelle

La partie française souligne que cette coopération a pris en charge jusqu'à présent un grand nombre de visites de fonctionnaires de part et d'autre et qu'il conviendrait de limiter désormais le recours à ce moyen.

Les deux parties souhaitent ne plus distinguer d'enveloppes sectorielles. Une enveloppe globale des moyens pourra être affectée aux échanges institutionnels.

Les deux parties conviennent de recommander que les échanges institutionnels soient principalement réservés à des actions ponctuelles découlant de certaines rencontres des ministres français et québécois.

Les parties recommandent que la Commission permanente examine en priorité, lors de sa session d'automne 1985, les suites à donner à un relevé de conclusions que pourraient déposer les ministres de la Condition féminine, comme suite à leur prochaine rencontre.

Fait à Québec le 9 mai 1985

Le Président de la Délégation française

JEAN-LOUP MOTCHANE

Le Président de la Délégation québécoise

ROGER PRUNEAU

CONSEIL D'ORIENTATION FRANCO-QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Principes et objectifs de la coopération
2. Science et technologie
3. Biotechnologies
4. Télédétection
5. M.L.C.P.
6. Agriculture - Pêches maritimes
7. Environnement
8. Énergie
9. Forêts
10. Mines - Géologie
11. Transports
12. Tourisme
13. Soutien au développement économique
    - 13.a) Actions Québec - Régions françaises pour les échanges PME-PMI et pour les missiones de sensibilisation et d'information;
    - 13.b) Innovation technologique codéveloppement de produits par des PME-PMI (CRIQ-ANVAR).
14. Information scientifique et technique de langue française
15. VSNA
16. ENA - IIAP - ENA
17. Échange de fonctionnaires
18. Coopération institutionnelle.

LISTE DES PARTICIPANTS

Conseil d'orientation en coopération technique

Délégation québécoise:

M. Roger Pruneau M. Jacques Brind'Amour M. Gaston Plourde Mme Betty Guedj-Lafrance	Ministère du Commerce extérieur
M. Jacques Joli-Coeur M. Guy Beaudoin M. Jean René M. Jacques Desruisseaux M. Oscar Fortin Mme Louise Pérusse	Ministère des Relations internationales
M. François Choinière M. Jean-Marc Lajoie	Délégation du Québec à Paris
M. Pierre Bernier M. Adrien Nadeau	Ministère du Loisir, de la Chasse, et de la Pêche
M. Ronald Carré M. Raynald Labbé	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M. Michel Marcouiller	Ministère de l'Énergie et des Ressources
M. Simon M. Denis Brière	Ministère des Transports
M. Jean-Paul Brassard	C.R.I.Q.
M. L'Heureux	Environnement
M. De St-Riquier Mme D. Pilon	Télédétection
M. Lussia-Bertriau	Pêches
M. Vaillancourt	Tourisme

Délégation française

M. Jean-Loup Motchane M. Gérard Morillon M. Brice Dusuzeau	Ministère des Relations extérieures (Direction de la coopération scientifique et technique)
Mlle Jacqueline Mirabel	Ministère de la Recherche et de la Technologie
M. Pierre Woltner	Ministère de l'Environnement
Mme Chantal Barbieux	Ministère de l'Urbanisme, Logement et Transports
Mlle Ghislaine Legendre	Ministère de l'Agriculture
M. Yves Chevalier	A.F.M.E.
M. Jean-Paul Véziant M. Alain Plaud M. Jean-Paul Peyronnet M. Alain Bertraneu	Consulat général de France
M. Cyril Bouyeure	Direction des Relations économiques extérieures Ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur
M. Michel Cotte	Conseiller commercial de France à Montréal
M. Robert Jandelle	C.F.C.I.

PROJET DE RESOLUTION
DEPOSE PAR LA PARTIE FRANCAISE AU CONSEIL D'ORIENTATION
DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Afin de répondre à un souci d'équilibre et d'efficacité des actions de coopération, et pour mieux suivre les perspectives définies par les Premiers Ministres à chacune de leurs rencontres récentes, le Conseild'Orientation propose d'apporter des améliorations notables à la Coopération technique sur les points suivants :

- définition des actions de coopération technique
- caractéristiques de ces actions
- critères d'opportunité
- évaluation

Ce faisant le Conseil d'orientation souhaite que les financements disponibles soient ventilés entre les actions de coopération proprement dite plutôt qu'affectés a priori sous forme d'enveloppes sectorielles globales.

I - Définition des actions de coopération technique

Le Conseil d'orientation propose de définir les actions recevables et suggère la liste suivante :

1. Recherche conjointe précompétitive
2. Mise au point conjointe de produits ou procédés innovants
3. Transferts compensés de technologies ou de savoir-faire
4. Transferts rémunérés de technologies ou de savoir-faire

II - Conduite des actions

Pour chaque action il conviendrait de prévoir :

- la présentation d'un cahier de charges, d'un devis et d'un calendrier pluriannuel détaillés
- une entente sur le partage des résultats
- l'identification des opérateurs mandatés de part et d'autre

/...

- l'établissement d'un budget global pluriannuel pour chaque action
- la présentation conjointe d'un bilan annuel par les opérateurs

III - Financement des actions

Chaque partie apportera sa contribution au budget d'une action sous forme de tranches annuelles globales.

Les financements par les budgets de coopération seront limités dans le temps (3 à 5 ans au plus).

Dans la mesure du possible les échanges d'information ne seront pas financés par les budgets de la coopération.

IV - Critères d'opportunité des actions

Le Conseil d'orientation propose que la sélection des actions prises en charge par la coopération technique franco-québécoise prenne en compte des critères d'opportunité clairement définis qui pourraient être principalement :

1) la réciprocité des intérêts des deux parties
2) les résultats scientifiques, technologiques, ou économiques attendus
3) la concordance avec des objectifs définis par chacun des gouvernements
4) la qualité des partenaires chargés de la réalisation de chaq action

V - Evaluation de la coopération

Le financement d'une action pluriannuelle de coopération ne devrait être accordé qu'après évaluation approfondie du projet présenté par ses futurs réalisateurs.

De plus un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'avancement et des résultats obtenus par l'action engagée devrait être prévu au dépar dans son cahier des charges.

/...

VI - Suite à donner

Ces nouvelles dispositions devraient déjà être très largement reflétées dans la présentation des projets de l'année 1986, conduisant notamment la Commission Permanente à n'accepter de propositions non conformes, que dans l'enveloppe globale, progressivement réduite, des moyens consacrés aux relations institutionnelles.

ANNEXE II

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ORIENTATION DE LA COOPÉRATION EN ÉDUCATION PERMANENTE

ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSEIL FRANCO-QUEBECOIS D'ORIENTATION

DE LA COOPERATION EN EDUCATION PERMANENTE ET EN

FORMATION PROFESSIONNELLE

Québec, les 6 et 7 mai 1985

Rapport présenté à la Commission permanente de coopération Franco-québécoise

---

Le Conseil s'est réuni sous la présidence conjointe de monsieur André Ramoff, délégué à la Formation professionnelle au ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de France et de monsieur André Beaudoin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Education du Québec. La liste des participants est présentée à l'annexe I.

Le Conseil a accepté l'ordre du jour suivant:

1. Etude et choix de la programmation 1985-1986.
2. Changements intervenus dans les structures et les politiques.
3. Identification et évaluation des projets.
4. Orientations prioritaires pour 1986 et les années suivantes.

1. Etude et choix de la programmation 1985-1986

Le Conseil d'orientation procède d'abord à l'analyse des projets soumis par l'une et l'autre des parties afin de s'assurer qu'ils correspondent bien aux orientations déjà soumises et acceptées par la Commision permanente à l'intérieur des moyens qui ont été consentis.

Après analyse, deux projets de la partie québécoise sont retirés parce qu'ils ne peuvent trouver, à ce moment-ci, en France, l'accueil qui donnerait toute la pertinence à leur réalisation. Il s'agit des projets sur la formation à distance et d'un colloque devant être tenu, en France, sur la validation (reconnaissance) des acquis.

Les projets de la partie française sont acceptés à l'exception du colloque sur la validation des acquis qui, à la demande même de la partie française, est reporté.

Les projets français et québécois conciliés et acceptés par les deux parties constituent l'annexe II.

2. Changements intervenus dans les structures et les politiques

La partie québécoise a fait état de la partition du ministère de l'Education, de l'extension des compétences du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de la création d'un Comité ministériel sur l'éducation permanente et la formation professionnelle. Elle a indiqué que cette organisation nouvelle exprime la volonté du gouvernement du Québec de mettre désormais l'accent sur la formation professionnelle liée aux mutations technologiques et de développer prioritairement, en s'appuyant sur des analyses régionales, des formations répondant aux besoins de l'économie.

La partie française a fait état de la création d'un ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle agissant, en matière de formation professionnelle, par délégation du Premier ministre. Elle a précisé que cette réorganisation marque la volonté du gouvernement français de renforcer les liens entre politique de formation et politique de l'emploi.

Les deux parties, constatant cette convergence d'analyse ont estimé nécessaire de concentrer, plus que par le passé, la

coopération franco-québécoise sur des thèmes exprimant la complémentarité de la politique de formation, de la politique de l'emploi et de la politique économique. Elles en ont déduit qu'il convenait de faire une place plus large dans la définition et la conduite des actions qui matérialisent cette coopération, au ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu au côté du ministère de l'Education et du ministère de l'enseignement supérieur et de la Science et de la Technologie.

3. Identification et évaluation des projets

L'analyse de la situation de la coopération franco-québécoise en formation professionnelle nous a amenés à distinguer deux phases par lesquelles est passée cette coopération jusqu'à maintenant.

- Jusqu'en 1983, de part et d'autre, on a procédé à la réalisation de projets plutôt "pointus" qui s'additionnaient. En somme, des projets plus concrètement mesurables quant aux objectifs souhaités et atteints mais qui ne s'inscrivaient pas dans des orientations un peu globales et par rapport à des objectifs à long terme.

- A partir de 1983, les projets se sont inscrits à l'intérieur d'orientations générales au moment même où, de part et d'autre, on procédait à des changements importants dans l'organisation de la formation professionnelle comme instrument de développement social, économique et culturel. Cela nous amenait à privilégier la réalisation de projets davantage de portée systémique dont les résultats étaient plus difficilement mesurables. Il nous semble que cette phase a été importante et utile.

- A partir de 1986, nous entendons cependant procéder à une sélection plus rigoureuse des projets, à la formulation plus serrée des objectifs, à une évaluation systématique des retombées réelles et au suivi continu de chaque mission.

A cette fin, les deux parties ont constaté que la réorganisation des structures gouvernementales rendait nécessaire le renforcement du dispositif permanent de la coordination et du pilotage des actions conjointes. En conséquence, la partie québécoise, désignera sous peu un correspondant permanent du représentant de la délégation française à la formation professionnelle.

Il a été convenu que l'identification précise des projets retenus au titre des thèmes inscrits au programme de coopération serait l'oeuvre de ces deux correspondants. Il appartiendra à ceux-ci, dans leur pays et sous le contrôle des autorités dont ils relèvent, de susciter des procédures propres à vérifier, auprès de l'ensemble des intéressés et notamment des organisations professionnelles et syndicales, la pertinence de ces projets avant qu'une décision définitive ne soit prise quant à leur sélection au titre de programme de coopération.

De la même façon, et selon la même procédure, ces correspondants mettront en oeuvre un dispositif d'évaluation, associant étroitement les représentants gouvernementaux et l'ensemble des intéressés, au premier rang desquels il convient de citer les organisations professionnelles et syndicales.

4. Orientations prioritaires pour 1986 et les années suivantes

Les deux parties ont réaffirmé la nécessité de faire preuve d'une extrême rigueur dans la détermination des futurs programmes de coopération. Elles fondent cette commune appréciation d'une part, sur des exigences budgétaires, d'autre part, sur la volonté des deux gouvernements de tirer du programme de coopération, des conclusions rapidement exploitables. Cette seconde constatation les conduit à considérer comme strictement indispensable la mise en oeuvre pour la période de 1986 à 1988 d'un programme s'assignant les objectifs ci-après énoncés, par ordre de priorité décroissante:

a) Les conséquences des technologies nouvelles sur les qualifications et les formations.

b) l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

c) la validation des acquis;

d) l'insertion professionnelle des femmes.

L'explication des quatre orientations se retrouve à l'annexe 3.

Le Président français

André Ramoff

Le Président québécois

André Beaudoin

Québec, le 7 mai 1985.

ANNEXE I

5e REUNION DU CONSEIL FRANCO-QUEBECOIS D'ORIENTATION EN FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE QUEBEC, 6 ET 7 MAI 1985

Délégation québécoise

Ministère de l'Education du Québec

M. André Beaudoin	Sous-ministre adjoint Co-président
M. Guy Dion	Secrétaire général du ministère de l'Education
M. Jacques Lanoue	Directeur général adjoint Direction générale de l'enseignement collégial
M. Gilles Vallières	Attaché de coopération Direction des Relations extérieures
M. Jean-Paul Lemieux	Attaché de coopération Direction générale de l'enseignement collégial
M. Réginald Richard	Attaché de coopération Direction générale de l'éducation des adultes
M. Jean-Guy Lemieux	Attaché de coopération Direction générale de l'enseignement collégial

Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu

M. Fernand Bordeleau	Spécialiste en sciences de l'éducation Direction générale de la formation professionnelle

Ministère des Relations internationales

Mme Marjolaine Ricard	Conseillère de coopération Direction des Affaires françaises
M. François Choinière	Conseiller de coopération Délégation générale du Québec à Paris

5e RÉUNION DU CONSEIL FRANCO-QUÉBÉCOIS

D'ORIENTATION EN FORMATION

PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

Québec, 6 et 7 mai 1985

Délégation française

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

M. André Ramoff	Délégué à la Formation permanente et professionnelle Co-président
Mme Anne-Catherine Flageul	

Ministère des Relations extérieures

M. Brice Dusuzeau	Chef du Bureau Amérique à la coopération scientifique et technique
M. Jean-Paul Véziant	Conseiller culturel, scientifique et de coopération technique au Consulat général de France à Québec
M. Stéphane Desaunay	Chargé de mission au Consulat général de France à Québec.

ANNEXE II

CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL FRANCO-QUÉBÉCOIS
D'ORIENTATION EN ÉDUCATION
QUÉBEC, 6 ET 7 MAI 1985

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION 1985
ACCEPTÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

A. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

QUÉBEC EN FRANCE

OPÉRATIONS \ MOYENS	MISSIONS						BOURSES				ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	OBSERVATIONS
	courtes		moyennes		longues		études		stages			
	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q		
01 L'alphabétisation facteur d'insertion sociale ses programmes, ses pratiques, son développement.		3									MEQ /DGEA Michel Doré, Directeur F.G.S. - D.E.A.P.S. Un directeur S.E.A. Un formateur/trice	Responsable: Réginald Richard A+
02 Insertion économique des jeunes par le secteur associatif.		2									À déterminer	FPP 03 en 1984 Responsable: Réginald Richard B+

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

C. LA FORMATION PROFESSIONNELLE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

QUÉBEC EN FRANCE

OPÉRATIONS / MOYENS	MISSIONS courtes F	MISSIONS courtes Q	MISSIONS moyennes F	MISSIONS moyennes Q	MISSIONS longues F	MISSIONS longues Q	BOURSES études F	BOURSES études Q	BOURSES stages F	BOURSES stages Q	ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	OBSERVATIONS	
03 Le développement de la formation professionnelle dans les métiers liés au domaine du tourisme, de l'hébergement et de la restauration.		4									- Bernard Myette, DG CS Laurentides - Gaëtan Charron, Conseiller Éducation permanente - Jacques Desjardins, responsable du comité de formation - Claude Comtois, responsable du champ de l'Alimentation	Responsable: Réginald Richard	A
04 L'articulation des programmes régionaux et nationaux		2									- Claude Gingras, coordonnateur équipe professionnels éducation des adultes en région - Normand Pelletier, professionnel de l'éducation des adultes Région 01	FPP 05 en 1984 Responsable: Réginald Richard	B
05 L'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels féminins		4									- Michèle L. Mainguy, cons. pédagogique C.E.C.Q. - Nicole Gagnon Dubé, cons. pédagogique CSR Lapointe - Gabrielle Théroux, cons. pédagogique Cégep Rosemont - Nicole Yergeau, Directrice Travail non traditionnel	FPP 07 en 1984 Responsable: Carl Filiatreault	A

C. LA FORMATION PROFESSIONNELLE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

QUÉBEC EN FRANCE

OPÉRATIONS / MOYENS	MISSIONS courtes F	MISSIONS courtes Q	MISSIONS moyennes F	MISSIONS moyennes Q	MISSIONS longues F	MISSIONS longues Q	BOURSES études F	BOURSES études Q	BOURSES stages F	BOURSES stages Q	ETABLISSEMENTS CONCERNÉS	OBSERVATIONS
06 Production d'outils afférents à l'évaluation de la formation professionnelle des adultes		4									- Nicole Brodeur, Directrice générale, DGEC - Jean-Guy Godbout, Directeur D.E.A.P.S. - Deux professionnels(les) D.P.P.	Responsable: Réginald Richard A
07 La formation en commerce international		3									- Normand Ducharme, Cégep Ahuntsic - Jacques Dolbec, MEQ Responsable du dossier à la DGEC - Un représentant du monde du travail	Responsable: Carl Filiatreault Cf. 3.12, 1985 B+
08 La concertation France-Québec												

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

A. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

FRANCE AU QUÉBEC

OPERATIONS \ MOYENS	MISSIONS						BOURSES				ETABLISSEMENTS CONCERNÉS	OBSERVATIONS
	courtes		moyennes		longues		études		stages			
	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q		
1.1 Dispositifs d'accueil d'information d'orientation dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	5										- Min. Education Nationale (DAFCO) - Affaires Sanitaires et sociales - Jeunesse et Sports - Direction régionale du travail et de l'emploi	Responsable: M. Senecat (DAFCO Lyon)
1.2 L'insertion des femmes dans l'entreprise	4										- Ministère des Droits de la Femme - Association de formation pour les femmes	Responsable: Mme Odette Repellin Chargé de mission à la DFP
1.3 Insertion des jeunes dans le monde du travail	5										- Délégation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté - Entreprise - Délégation régionale à la formation professionnelle - Permanence d'accueil d'information et d'orientation - DFP	Responsable: M. Dominique Schalchli Chargé de mission à la DFP

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

B. AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

FRANCE AU QUÉBEC

OPÉRATIONS \ MOYENS	MISSIONS						BOURSES				ETABLISSEMENTS CONCERNÉS	OBSERVATIONS
	courtes		moyennes		longues		études		stages			
	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q	F	Q		
II.1 Evaluation du dispositif de formation (méthodologie)												

FRANCE AU QUÉBEC

C. LA FORMATION PROFESSIONNELLE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

OPERATIONS / MOYENS	MISSIONS courtes F	MISSIONS courtes Q	MISSIONS moyennes F	MISSIONS moyennes Q	MISSIONS longues F	MISSIONS longues Q	BOURSES études F	BOURSES études Q	BOURSES stages F	BOURSES stages Q	ETABLISSEMENTS CONCERNES	OBSERVATIONS
III.1 La formation professionnelle, outil de développement sectoriel.	3										- Ministère du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle. - D.F.P. - Autre à déterminer.	Responsable: Madame Anne-Catherine Flageul, Chargé de mission à la D.F.P.
III.2 La formation professionnelle, outil de développement régional et local.	3										COREM en Bretagne	Responsable: Madame Françoise Martin, Chargé de mission à la D.F.P.
Missions non ventilées (3)												
- Mission de coordination	1											
- Autres demandes ou moyens additionnels sur missions prévues.												

ANNEXE III

LES ORIENTATIONS 1986-1988

Le précédent programme, dont 1985 est la dernière année d'application, avait été marqué par la volonté commune des deux parties de ne retenir qu'un petit nombre de thèmes considérées de part et d'autre comme hautement prioritaires. Il rompait ainsi avec les pratiques antérieures caractérisées par une dispersion beaucoup plus grande des missions.

Les présentes propositions ont été déterminées dans le même souci de faire preuve d'une très grande sélectivité. Elles s'écartent assez sensiblement de ce qui avait été retenu dans la période précédente pour tenir compte de l'évolution des politiques et des situations en France comme au Québec.

Ainsi, il n'apparaît plus nécessaire de faire de l'orientation «amélioration du dispositif de formation», une priorité. De la même façon, l'orientation «formation outil de développement» paraît devoir être resserrée et sensiblement infléchie. Symétriquement, le problème de l'insertion professionnelle des femmes semble mériter d'être traité de façon plus systématique.

Les considérations qui précèdent conduisent à proposer les quatre orientations suivantes:

1- Les conséquences des technologies nouvelles sur les qualifications et les formations.

2- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

3- La validation des acquis.

4- L'insertion professionnelle des femmes.

1- Conséquences des technologies nouvelles sur les qualifications et la formation

Cette orientation est portée au premier rang des priorités retenues par les parties québécoise et française, compte tenu de ses implications dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Plusieurs thèmes sont identifiés, à partir desquels devra être construit le prochain programme de coopération franco-québécoise en éducation permanente et professionnelle:

- l'amélioration des processus d'estimation des besoins de formation;

- la création d'emplois;

- les procédures de concertation liées à l'évolution des qualifications (il s'agit là de voir comment se passe très concrètement la concertation au sein des entreprises);

- l'évolution des qualifications elles-mêmes, l'accent pouvant être mis en particulier sur le secteur tertiaire;

- les nouvelles technologies ouvrières et le devenir des ouvriers et employés non qualifiés;

- enfin, les phénomènes de marginalisation que peut entraîner l'évolution des qualifications.

2- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette orientation, déjà explorée dans le programme 1984-85 doit être maintenue compte tenu de l'importance que lui accordent encore les gouvernements français et québécois comme moyen de lutter contre la sous-qualification et le chômage des jeunes.

Les missions déjà réalisées sur le sujet amènent à resserrer le champ d'exploration proposé pour les prochaines années. Par exemple, il ne semble plus utile de multiplier les échanges sur l'accueil, l'information et l'orientation.

Un thème ressort des préoccupations des deux parties, il s'agit de considérer le rôle que pourrait jouer l'entreprise dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il s'agit non seulement de procéder à des échanges sur les formations en alternance mais plus généralement d'examiner toutes les possibilités qu'ouvre une collaboration plus étroite entre le système éducatif et le monde du travail.

Ces échanges devraient aussi permettre d'explorer divers aspects découlant de cette collaboration: rôle des entreprises, formation des tuteurs, modalités de suivi et d'évaluation des stagiaires à travers toute la formation, validation de la formation, implication d'autres ministères (rôles et responsabilités), etc. dans un souci d'harmonisation entre le système éducatif et le monde du travail.

3- La validation des acquis

Le travail de coopération réalisé sur la validation des acquis en 1983-1984 ainsi que la recherche-action entreprise tant en France qu'au Québec font apparaître que cette orientation devra être utilement développée et approfondie dans le cadre du prochain programme de coopération.

- la reconnaissance des acquis entend permettre à la clientèle jeune et adulte de retourner dans le système scolaire ou sur le marché du travail sans les obliger à réapprendre ce qu'elles savent déjà, parce qu'elles l'auraient appris dans la vie et travail;

- la reconnaissance des acquis entend reconnaître à chaque personne la formation qu'elle a acquise, quels que soient les cheminements qu'elle a suivis.

- la reconnaissance des acquis entend favoriser l'accès à la scolarisation et aux certificats et diplômes qui témoignent de formations qualifiantes.

Enfin, les attentes seront révélées unanimes en regard de cette orientation aussi bien en ce qui concerne les outils d'évaluation que les services de reconnaissance des acquis.

En conséquence, compte tenu que les travaux en cours s'inscrivent sous le chapeau d'une vaste recherche-action, laquelle est d'ailleurs jeune chez les deux parties, le programme de coopération 1986-88 devient un lieu privilégié de liaison, d'information mutuelle afin d'optimiser le développement de la reconnaissance des acquis.

4- L'insertion professionnelle des femmes

Compte tenu de la place donnée à cette priorité de la formation professionnelle des femmes dans la politique de formation professionnelle tant en France qu'au Québec, ce dossier est l'objet d'une des orientations nouvelles du programme de coopération franco-québécoise en éducation permanente et formation professionnelle.

Les parties française et québécoise identifient sous cette orientation les aspects d'intérêt commun suivants:

a) La part du facteur formation dans la création d'entreprises ou d'emplois pour les femmes:

Analyse des mesures mises en place pour favoriser la création d'entreprises ou d'emplois et analyse également de l'impact de la formation sur les expériences en cours.

b) L'accès des femmes aux métiers non traditionnement féminins et aux emplois liés aux nouvelles technologies:

La sensibilisation des employeurs et plus particulièrement le rôle des associations féminines pour l'insertion et le suivi des femmes dans les créneaux d'emplois porteurs et non traditionnels. Une priorisation serait accordée aux secteurs concernés par les mutations technologiques.

ANNEXE III

CONSEIL FRANCO-QUÉBÉCOIS D'ORIENTATION POUR LA

COOPÉRATION EN ÉDUCATION

Conseil franco-québécois d'orientation
pour la coopération en éducation

Compte rendu
de la Ve réunion
tenue à Québec
les 6 et 7 mai 1985

Le Conseil franco-québécois d'orientation pour la coopération en éducation s'est réuni à Québec, les 6 et 7 mai 1985, sous la présidence de monsieur Philippe Bréant, Inspecteur d'Académie chargé de mission d'Inspection générale au Ministère de l'Education Nationale de France, et de monsieur Jean-Claude Cadieux, sous-ministre adjoint à la planification et au développement pédagogique au Ministère de l'Education du Québec. La liste des participants figure en annexe.

Le Conseil a suivi cet ordre du jour:

1. présentation des principaux sujets de préoccupation dans les systèmes éducatifs québécois et français;

2. bilan des activités de la coopération 1984-1985;

3. examen des méthodes de la coopération;

4. choix des priorités de la coopération 1986-1987.

1. <u>Présentation des principaux sujets de préoccupation dans les systèmes éducatifs québécois et français</u>

Monsieur Thomas J. Boudreau, sous-ministre de l'Éducation, s'est joint à la délégation québécoise pour souhaiter la bienvenue aux participants français. Après avoir rappelé la scission récente du Ministère de l'Éducation et la création du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, il a évoqué, comme toile de fond des travaux en cours de la réunion, les principaux sujets qui occupent présentement le système scolaire au Québec.

La structure même du système est en voie de modification, à la suite de la «Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public» adoptée

le 22 décembre dernier. Au sein des nouveaux rapports qui, en application de la Loi, doivent s'instituer entre les partenaires de l'école, six grands chantiers nolisent les efforts:

- l'application graduelle des programmes de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui ont tous été révisés à la suite de l'énoncé de politique «L'École québécoise» de 1979;

- la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de la formation professionnelle des jeunes, notamment la prolongation de la formation de base, l'introduction de cheminements particuliers de formation de base, l'établissement d'un programme d'éducation technologique pour tous les élèves, la formation professionnelle après la cinquième secondaire;

- la mise en oeuvre de la nouvelle politique de l'éducation des adultes énoncée en 1984 sous le titre «Un Projet d'éducation permanente»;

- le développement de la micro-informatique dans le système scolaire, selon le plan d'action qui vient de paraître;

- la poursuite du programme gouvernemental d'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

- la révision des mesures favorisant les interventions éducatives dans les milieux économiquement faibles.

D'autres dossiers réclament encore l'attention: l'école et les communautés culturelles, les élèves doués et talentueux, l'orientation scolaire et professionnelle en regard de la condition financière, la formation et le perfectionnement des enseignants, l'évaluation dans le système éducatif.

La délégation française a fait état, de même, des questions qui prévalent dans le système éducatif en France. Il a été relevé d'abord que se développe une approche pragmatique visant à restructurer et à organiser de

façon ferme l'action éducative. Cette approche trouve des points d'application, par exemple,

- dans la révision des horaires disciplinaires, dans le choix et la répartition des matières d'enseignement;
- dans le souci des enseignements fondamentaux;
- dans le renouvellement des concepts d'éducation civique;
- dans la rénovation des collèges.

Il s'agit d'une recherche de la qualité de l'enseignement dont l'inspiration générale a été formulée par le ministre de l'Éducation Nationale dans le livre qu'il vient de signer sous le titre «Apprendre pour entreprendre».

Il a été souligné ensuite comment se poursuit la réorganisation administrative qui découle de la loi du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi du 25 janvier 1985. Une documentation concernant les transferts de compétence entre l'État et les collectivités locales en matière d'enseignement a été remise à la délégation québécoise. L'exposé a fait ressortir trois problèmes de fond que soulèvent les actions en cours:

- la planification scolaire, notamment quant à l'articulation entre les objectifs généraux et nationaux, d'une part, et les objectifs régionaux et locaux, d'autre part;
- la restructuration des services administratifs, dans une perspective de déconcentration;
- la formation des personnels d'encadrement et de direction de l'administration de l'éducation.

Dans le domaine des enseignements technologiques, il a été observé que les préoccupations portent

- sur l'introduction d'un enseignement technologique pour tous,
- sur les moyens d'assurer au plus grand nombre des élèves l'accès au B.E.P.,
- sur l'adaptation des formations aux nouvelles qualifications, notamment dans le secteur industriel,
- sur la définition d'une pédagogie qui corresponde aux besoins,
- sur la définition des outils et itinéraires de formation liés aux nouvelles technologies (par exemple, machines à commande numérique).

Enfin, le programme gouvernemental «Informatique pour tous» a été présenté dans ses trois volets qui mettent en cause le système éducatif en particulier:

- la mise en place d'équipements dans chaque école et dans chaque collège;
- la formation, c'est-à-dire l'organisation de stage pour les enseignants en vue de l'utilisation des ateliers informatiques;
- les logiciels, c'est-à-dire la fourniture de logiciels aux établissements et l'établissement d'un catalogue.

2. Bilan des activités de la coopération 1984-1985

La partie québécoise a déposé un document rassemblant des éléments pour un bilan des activités 1984-1985 selon chacune des trois orientations retenues par le Conseil en 1983. Les participants ont passé en revue les activités réalisées et ont dégagé quelques observations.

2.1 Orientation 1: «Gestion et développement du système éducatif»

Sous l'angle des «études relatives aux stratégies et à la prospective», les actions prévues ont été réalisées. Deux séminaires auront réuni des hauts décideurs pour des analyses de stratégies de développement. Le groupe «Prospective et innovation» a achevé en 1984 ses travaux sur le thème «Adaptation du système éducatif aux besoins de la société»; le tome 1 du rapport qui vient de paraître et constitue le numéro 4 des Cahiers du COPIE a été présenté au Conseil d'orientation; le tome 2 est sous presse. Une nouvelle activité de prospective n'a pu cependant être lancée en 1985, la Commission permanente ayant résolu d'en affecter les ressources à un colloque pour le XXe anniversaire de la coopération.

Dans les «études appliquées à la gestion» et dans les «actions de formation des personnels administratifs», deux programmes ont été interrompus à la suite de la réduction du nombre de missions pour le programme 1985:

- l'étude sur «le soutien pédagogique et thérapeutique aux élèves handicapés et en difficulté» a été abandonnée au profit d'une autre étude portant sur «le système éducatif et les zones défavorisées»;

- le programme relatif à la formation des chefs d'établissement a été suspendu par la Commission permanente dans l'attente de l'évaluation qui en sera faite à l'occasion du colloque

devant marquer le XX anniversaire de la coopération; la partie française a engagé une enquête auprès des bénéficiaires de ce programme en France. L'évaluation est conduite par M. Rancurel, Inspecteur général de l'éducation nationale, du groupe éducation et vie scolaire.

Les projets «Gestion déconcentrée» et «Système éducatif et zones défavorisées» parviennent à leur achèvement.

2.2 Orientation 2: «Développement pédagogique»

L'orientation 2 devait comporter deux volets en 1984 et 1985: l'introduction de la micro-informatique à l'école et la didactique du français, langue maternelle et non maternelle.

S'agissant de l'introduction de la micro-informatique à l'école, onze projets ont été entièrement ou partiellement réalisés en 1984, sept sont en voie de réalisation en 1985. L'interférence de plusieurs dimensions éducatives, culturelles, économiques, industrielles a suscité des difficultés. Quelque manque de régularité dans les communications entre les parties française et québécoise a également entraîné des modifications de dates dans le cas de certaines missions, bousculant quelquefois l'une ou l'autre partie dans la préparation des séjours; cet état de fait s'explique par de nombreux changements administratifs qui ont amené plusieurs nouveaux venus dans la coopération ou ont modifié les responsabilités de part et d'autre à l'égard du dossier de la micro-informatique.

Le bilan demeure très positif. D'une part, on a surmonté les difficultés de communication en combinant des projets à la fois du point de vue des contenus et du point de vue des moyens. Ainsi, les projets «Bilan d'étape de certaines implantations de programmes» et «Étude comparée des programmes. Initiation à la

science informatique et option informatique» ont porté sur le même thème de l'enseignement de l'informatique et se sont déroulés à la suite l'un de l'autre. Cette combinaison a porté fruit: les actes du séminaire en tiendront une comparaison poussée de l'enseignement de l'informatique en France et au Québec. D'autre part, un certain équilibre a pu s'établir entre le travail sur le terrain, dans les écoles, et les discussions de synthèse menées pendant les séminaires.

Quant aux projets touchant la didactique du français, langue maternelle ou langue étrangère, ils sont demeurés en suspens. Les objectifs étaient bien considérables par rapport aux moyens impartis et au délai prévu. Ce qu'il est possible de faire éventuellement au sujet du français langue étrangère paraît désormais mieux ressortir aux objectifs du Comité de la langue française.

2.3 Orientation 3: «Enseignements technologiques»

L'adaptation des formations dans les domaines industriel et économique aux technologies nouvelles a constitué un axe important de la coopération 1984-1985. Quatorze projets auront été réalisés et leurs résultats sont jugés tout à fait positifs de part et d'autre.

Un point faible a été relevé: les projets sont moins nombreux en regard du secteur tertiaire. Des efforts nouveaux paraissent nécessaires dans cette direction.

A ce sujet, il a été observé que le développement de projets de coopération dans des domaines nouveaux exige un certain nombre de missions devant atteindre une masse critique en deçà de laquelle on ne peut valablement escompter des résultats.

Dans les trois orientations, les objectifs assignés ont donc pu être atteints et les apports pour les deux systèmes éducatifs apparaissent considérables. Toutefois, le constat qui se dégage de la revue des activités de la coopération 1984-1985 en éducation fait apparaître que, au cours des six dernières années, les moyens disponibles ont été notablement réduits. Les données suivantes (voir le graphique à l'annexe II) permettent d'en juger en montrant l'évolution du nombre de missions françaises et québécoises de 1980 à 1985:

	missions françaises	missions québécoises	total
1980	149	278	427
1981	162	169	331
1982	83	99	182
1983	88	82	170
1984	66	78	144
1985	68	61	129

Cette baisse des moyens ainsi accordés à l'éducation dans la coopération franco-québécoise atteint un seuil qui ne peut être passé sous peine de soumettre cette coopération à un double risque. D'abord une sorte de banalisation: elle risquerait de se réduire à un échange passif et dispersé d'informations, utile certainement, mais peu rentable; car l'intérêt de cette coopération telle qu'elle s'est vécue c'est de progresser ensemble, de faire du nouveau ensemble, de trouver ensemble des solutions. Ensuite une démobilisation par démotivation: car comment obtenir que les responsables de tous niveaux et les enseignants se détournent de l'affrontement quotidien aux problèmes de plus en plus complexes de leur fonction pour préparer les projets et les conduire, s'ils n'ont pas le sentiment que cette action franco-québécoise est une expression des grandes options des politiques éducatives de part et d'autre, qu'elle s'inscrit dans la continuité même de leur travail quotidien, qu'elle apporte une impulsion novatrice.

3. Examen des méthodes de la coopération

Des échanges de vues ont porté sur les méthodes de la coopération. Les conclusions suivantes s'en dégagent:

3.1 Au cours des deux dernières années, les aspects industriels et commerciaux de l'introduction de la micro-informatique à l'école ont interféré avec les aspects éducatifs de la question dans les projets qui en traitaient au titre de la coopération en éducation. D'autres champs de l'éducation, où le recours à des outils et à des instruments devient de plus en plus inévitable, sont susceptibles d'être soumis à de semblables interférences dans le cas de projets de coopération. Il convient de chercher à prévenir les situations de malentendus ou de malaises qui peuvent en découler. Le Conseil estime pouvoir suivre à cet égard une règle simple:

- Les parties française et québécoise sont conscientes des enjeux économiques auxquels peuvent être liées leurs actions de coopération en éducation.

- Elles estiment que ces enjeux ne doivent pas les priver de la possibilité d'entreprendre en toute liberté et confiance réciproque des actions de coopération dans ce domaine.

- Elles s'engagent dans cet esprit, au moment où chacune tirera les conclusions des travaux conjoints et décidera de façon indépendante des spécifications des outils dont elle pourrait avoir besoin pour les développements qu'elle veut entreprendre, à communiquer, en priorité, à l'autre partie ces spécifications et à lui faire connaître les conditions de ses appels d'offres de telle manière que les relais puissent être pris par les instances appropriées et que jouent les lois du marché distinctement des activités de coopération en éducation conduites selon les objectifs établis.

La partie française a annoncé qu'elle faisait parvenir dans les plus brefs délais à la partie québécoise l'appel d'offres en cours d'élaboration pour l'homologation de didactitiels qui bénéficieront du droit de tirage accordé par le ministère de l'Education Nationale à ses établissements.

3.2 Le Conseil constate que depuis quelques années les ministres de l'Education français et québécois tiennent des rencontres relativement fréquentes. Il convient d'en tirer un meilleur profit, en assurant des préavis qui permettent la préparation adéquate de telles rencontres, notamment en ce qui concerne les définitions de thèmes de coopération.

3.3 Le Conseil a souhaité que la coopération en éducation soit conduite de manière ferme et précise. Il a estimé nécessaire de veiller à ce que la nouvelle périodicité de ses réunions n'affecte pas la qualité de cette coopération. Des problèmes d'orientation surgissent dans l'intervalle dont il faut pouvoir décider. Il est proposé que la rencontre annuelle des responsables d'orientation soit organisée de telle façon que soient effectués les bilans des actions en cours, la mise au point des projets et les ajustements nécessaires lorsque certains projets se terminent entre deux sessions. A cette fin, il est recommandé que les présidents du Conseil se joignent aux responsables d'orientation au moment de leur rencontre annuelle, plus particulièrement lors de la réunion tenue entre les deux sessions du Conseil.

3.4 Le Conseil a considéré que, le niveau des moyens s'étant abaissé, il était indiqué de mieux proportionner le travail préparatoire au nombre de projets qu'il est possible d'entreprendre. En ce

sens, il a insisté pour que, avant la réunion du Conseil, la Commission permanente fasse connaître l'ordre de grandeur des moyens impartis en même temps que les priorités qu'elle suggère. A tout le moins, il paraît indispensable que la Commission permanente n'attende pas la session d'automne pour déterminer l'enveloppe de moyens affectés au secteur de l'éducation. Faut-il, en effet, travailler à élaborer des projets qui ont de moins en moins la chance de voir le jour?

3.5 Une typologie des activités de la coopération en éducation a été esquissée dans les termes suivants de façon à faire apparaître les différents niveaux d'intervention et à distinguer entre

- les activités d'échanges entre décideurs sur les politiques et sur les stratégies de développement;

- les activités de réflexion-formation visant à former des démultiplicateurs;

- les études conjointes sur les formations associant des responsables pédagogiques et destinées à définir des contenus ou des outils de formation;

- des activités de formation des personnels et des élèves.

Chacun des projets qui seront présentés pour 1986 devrait se rattacher à l'une de ces catégories.

4. Choix des priorités de la coopération 1986-1987

Les trois grandes «orientations» de la coopération 1984-1985 ont été précisées pour 1986-1987.

4.1 Orientation 1: «Gestion et développement du système éducatif»

Compte tenu des moyens susceptibles d'être affectés à la coopération en éducation, des thèmes qui avaient été retenus en 1983 ont dû être abandonnés, tel le thème de l'adaptation scolaire et celui de l'orientation scolaire. Ils ne peuvent être repris. D'autres ne peuvent être reconduits, tel le thème de l'école dans les milieux défavorisés. Il a été décidé de concentrer l'ensemble des projets sur le thème de la décentralisation et de la déconcentration au sein du système éducatif.

- Les échanges périodiques entre les hauts décideurs des deux systèmes éducatifs porteront sur des aspects particuliers de ce thème. La réflexion des responsables sur les politiques menées et sur les stratégies mises en oeuvre présente, en effet, un intérêt fondamental. Pour renforcer l'efficacité des séminaires, il est proposé que ceux-ci soient préparés selon la méthodologie du «dossier lourd» préparé par la partie qui accueille et du «dossier léger» par la partie qui se déplace.

- En vue de contribuer à la formation des administrateurs scolaires des différents niveaux (établissements, départements, académies; écoles, commissions scolaires, directions régionales), des actions devraient être conduites pour permettre la production de résultats sous des formes susceptibles d'être démultipliées et d'être utilisées dans le dispositif de formation de ces personnels. De telles actions revêtent une

particulière importance dans le contexte d'une décentralisation du système éducatif et de la mise en oeuvre de réformes considérables.

La réflexion prospective en matière d'éducation se trouve suspendue en 1985 au bénéfice d'un colloque pour un bilan prospectif de la coopération franco-québécoise depuis vingt ans en vue de dégager les évolutions qui affecteront le système éducatif, ses moyens et les comportements pédagogiques à la veille du troisième millénaire. Ce bilan devrait, de ce fait, permettre de tracer les axes prioritaires de la coopération en éducation pour le moyen terme. Ultérieurement, un projet de réflexion prospective pourrait être engagé, moyennant un dispositif léger associant trois ou quatre personnes de chaque partie, sur un des thèmes spécifiques concernant tel domaine de la coopération en éducation jugé particulièrement digne d'intérêt. Le thème suivant est avancé, à titre indicatif: «L'adéquation des formations et des équipements aux exigences des nouvelles technologies».

4.2 Orientation 2: «Développement pédagogique»

Encore ici, les parties française et québécoise ont convenu de resserrer le choix des thèmes pour les projets à venir. Les actions de coopération porteront sur les technologies nouvelles de l'informatique en rapport avec l'éducation. Le développement pédagogique suggère pourtant d'autres thèmes dont l'importance a été reconnue et auxquels il a fallu renoncer, en particulier dans le domaine de l'enseignement des sciences et des mathématiques.

Au sujet des technologies nouvelles, trois lignes de travail ont été proposées.

- «Comparaison et enrichissement des politiques d'informatisation des systèmes pédagogiques». L'existence du Programme Micro-informatique au Québec et du Programme Informatique pour tous en France suggère l'intérêt de cette comparaison. Il paraît possible en particulier que cette comparaison conduise à enrichir le système d'évaluation mis en place pour le plan français comme pour le plan québécois. Plusieurs points de cette «comparaison-évaluation» pourront être mis en évidence: la formation des enseignants, le rapprochement entre des pédagogies directives et ouvertes, l'utilisation de la télématique comme ressource pédagogique.

- «Utilisation du vidéodisque dans le cadre des renseignements techniques et technologiques». Encore peu utilisé, le vidéodisque constitue une ressource tout à fait considérable. Les enseignements techniques et technologiques offrent le meilleur champ possible d'expérimentation et d'évaluation. L'objectif précis est d'examiner les perspectives offertes par le vidéodisque et d'étudier les problèmes de sa mise en oeuvre comme ressource du développement pédagogique

- «Utilisation de l'informatique pédagogique dans l'enseignement». Ce thème sera centré en particulier sur l'apprentissage de la langue, de la lecture et de l'écriture. Des actions pourront toucher également l'enseignement secondaire.

En outre, les parties française et québécoise ont convenu de se tenir informées de part et d'autre des développements en matière de logiciels. Des actions ponctuelles pourront être engagées en cours d'étape dès lors qu'un projet précis d'intérêt mutuel pourra être défini.

...

4.3 Orientation 3: «Enseignements technologiques»

Les deux parties se sont trouvées confrontées à la très grande diversité des choix possibles[1] du fait de l'évolution rapide de ce secteur et de l'intérêt qu'elles ont à conduire ensemble des actions permettant d'intégrer les nouvelles technologies dans les formations. Dans la mesure où des choix sont nécessaires, il est apparu que deux grands problèmes devraient être privilégiés et faire l'objet d'une réflexion au niveau des décideurs:

a) la requalification de publics hétérogènes et nombreux, adolescents insuffisamment formés ou ouvriers dont l'emploi est affecté par les évolutions technologiques; pour ces actions de masse, le recours aux techniques audio-visuelles et télématiques paraît indispensable;

b) l'analyse des modèles et moyens de formation à mettre en place pour tenir compte de l'évolution des qualifications liée aux nouvelles technologies, notamment pour ce qui concerne la recherche de nouveaux itinéraires de formation et d'équipements moins coûteux que ceux utilisés désormais dans l'entreprise.

Sur ces deux points, il a été convenu d'organiser une réflexion s'appuyant notamment sur des observations conjointes en pays tiers.

Il est apparu indispensable de procéder à une évaluation conjointe des actions entreprises de part et d'autre

a) dans le domaine de l'enseignement de la technologie pour tous en tant que discipline de formation,

1. Voir annexe III.

b) dans le domaine de l'évolution des didactiques des disciplines liée à l'introduction de nouveaux outils (CAO, FAO).

Enfin, des domaines ont été relevés comme particulièrement intéressants:

au niveau industrie, celui de l'esthétique industrielle;

au niveau tertiaire, ceux du commerce international, de la bureautique et des secrétariats bilingues ou trilingues.

A ce propos, a été soulignée la nécessité de renforcer les projets intéressant le secteur tertiaire.

Le Conseil regrette que n'aient pas pu être mises en place jusqu'à présent des actions permettant à des jeunes du niveau technicien issus des établissements de formation de participer à des stages dans des entreprises du pays partenaire. Il a été suggéré que, dans les domaines considérés comme prioritaire, il soit procédé à une mise en commun des possibilités de stages en entreprise qui pourraient bénéficier aux nouveaux diplômés si était résolu le problème de leur transport et de leur séjour. Il a été proposé d'intégrer un tel programme dans les priorités assignées à l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Fait à Québec, le 8 mai 1985

Philippe Bréant
président
de la délégation française

Jean-Claude Cadieux
président
de la délégation québécoise

Annexe I

Ve réunion du Conseil franco-québécois d'orientation pour la coopération en éducation

Délégation française

Ministère de l'Éducation nationale

M. Philippe BRÉANT	Inspecteur d'Académie chargé de mission d'inspection générale
M. René DUCEL	Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
M. Xavier GREFFE	Chef de la mission des technologies éducatives
M. Jacques HENNETIN	Chargé de mission à la Direction des Affaires Générales

Ministère des Relations Expérieures

M. Gabriel De BELLESCIZE	Directeur du Français
M. Jean CAYOL	Chef du Bureau Europe-Amérique du Nord à la Sous-direction de l'Enseignement et de la Scolarisation
M. Jean-François Guilloteau	Attaché culturel au Consulat Général de France à Québec

Délégation québécoise

Ministère de l'Éducation

M. Jean-Claude CADIEUX	Sous-ministre adjoint à la Planification et au Développement Pédagogique
M. Roger HAEBERLE	Directeur des Relations Extérieures et de la Coopération éducative
M. André MATTE	Directeur Général des Régions
M. Jacques Lamarche	Directeur des Politiques et des Plans
M. Maurice MORAND	Directeur des Programmes
M. Jacques COUTURE	Directeur de la Formation Professionnelle
M. Claude FORTIER	Chef du Service de la Technologie Éducative
M. Raymond-Marie LEFRANÇOIS	Directeur des Services de régie et de liaison à la Direction Générale des Régions
M. André FOURNIER	Conseiller à la Direction de la formation professionnelle

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

M. Guy EMOND	Attaché de coopération à la Direction Générale de l'Enseignement Collégial

Ministère des Relations Internationales

M. Jean-Marc NICOLE	Conseiller à l'Éducation à la Délégation Générale du Québec à Paris
Mme Diane BERGERON	Attachée de Coopération à la Direction des Affaires Françaises

Annexe II

Evolution du nombre des missions de 1980 à 1985

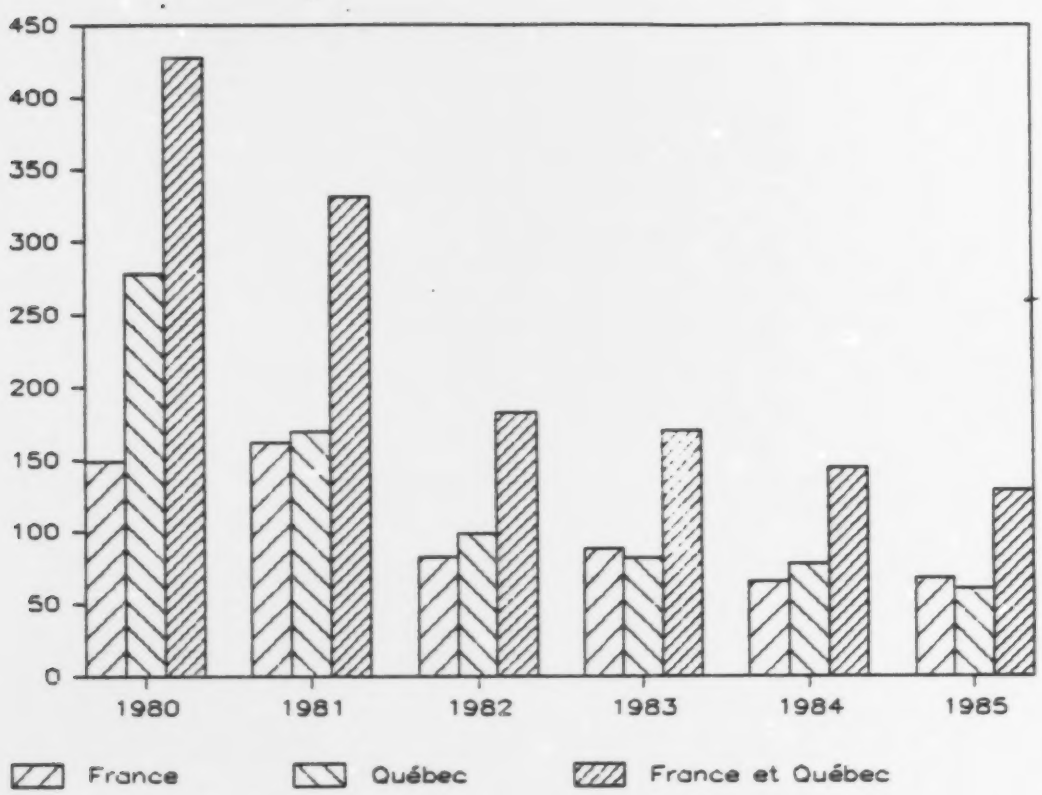

Annexe III

CONSEIL D'ORIENTATION 6 MAI 1985

Propositions d'objectifs concernant les enseignements technologiques

---

Orientations proposées pour le Conseil d'Orientation

Ces orientations prennent en compte :

1° - Le nécessaire approfondissement de domaines explorés en 1985 notamment ceux relatifs aux technologies nouvelles.

2° - L'option, faite de part et d'autre, d'introduire la technologie comme discipline de formation essentielle au XX° siècle.

3° - L'évolution de la didactique des disciplines en utilisant l'enseignement par objectifs.

4° - Le rôle de l'esthétique industrielle dans la création des produits et la formation des projeteurs.

5° - Le problème posé au système éducatif par la nécessité de conduire des actions de requalification -ou de qualification- portant sur un public hétérogène et important.

Etude du point 1 : "TECHNOLOGIES NOUVELLES"

Domaine industriel :

On peut considérer que l'informatique intervient à deux niveaux :

1. Premier niveau : celui de l'entreprise et des qualifications en :

- . conception d'un produit ou d'un système,
- . préparation du processus de production,
- . réalisation de la production,
- . réalisation et mise en place du produit ou du système (montage, conditionnement, installation...),
- . essai, mise au point...,
- . gestion de la production intégrant les problèmes technologiques,
- . maintenance des produits après leur diffusion.

Objectifs proposés : étudier les méthodologies retenues et les résultats obtenus pour :

- . définir les nouvelles qualifications résultant des transformations industrielles actuelles,
- . définir les capacités à développer à chacun des niveaux de qualification,
- . définir l'organisation et l'expression de ces capacités en termes opérationnels.

2. Deuxième niveau : celui de la formation, des contenus, de la didactique.

On peut distinguer :

. les périodes de formation en liaison avec le professeur, ou en toute autonomie pour l'apprenant, ce qui implique notamment auto-formation et auto-évaluation,
. les choix effectués pour déterminer les disciplines qui vont concourir à une formation,
. les outils qui seront retenus.

Objectifs proposés : à partir des domaines ci-dessus :

. définir l'organisation des formations à partir du référentiel de capacités terminales, capacités intermédiaires, horaires, disciplines, types d'activités,
. définir les logiciels, progiciels, didacticiels..(origine de production, domaines couverts...),
. définir le degré de maîtrise requis de l'outil informatique, les langages retenus...,
. définir les incidences directes ou indirectes de l'informatique sur les supports pédagogiques retenus; quels sont ces supports et justification du choix; comment sont-ils exploités.

Etude du point 2 : "LA TECHNOLOGIE DISCIPLINE DE FORMATION"

Cette décision d'introduire la technologie dans le premier cycle en France, dans le second au Québec, sans viser une formation professionnelle pour les jeunes qui vont suivre cet enseignement, mériterait un suivi conjoint dans les quatres domaines :

. de la motivation des jeunes en fonction des divers contenus,
. de l'organisation des formations,
. de la formation des professeurs,
. de la prise en compte des acquis des jeunes pour le prolongement de leurs études professionnelles, technologiques, générales.

Objectifs proposés :

. Définir une grille d'observation sur les points ci-dessus avec des indicateurs faisant apparaître les moments où un travail conjoint d'approfondissement est nécessaire pour orienter une évolution.

Etude du point 3 : "EVOLUTION DES DIDACTIQUES DES DISCIPLINES"

Les travaux conjoints dans les enseignements technologiques industriels datent de 1978.

Objectifs proposés :

Il serait intéressant de comparer nos évolutions dans ces domaines aussi bien dans l'expression des objectifs que dans les outils utilisés, notamment en E.A.O.

Parallèlement devrait-être poursuivie la politique conjointe d'individualisation de l'enseignement par contrôle continu au niveau LEP en France et post-secondaire au Québec.

NOTE COMPLEMENTAIRE CONCERNANT

L'ECONOMIE ET LA GESTION

Dans le cadre de la coopération franco-québécoise en éducation, l'Inspection Générale d'Economie et Gestion poursuit en 1986 une politique déjà amorcée les années précédentes dans l'ORIENTATION N°3 "Adaptation des formations dans les domaines industriel et économique aux technologies nouvelles et aux techniques de pointe", à savoir

- le Commerce International,
- L'informatique de gestion,
- La Bureautique,
- La Communication,
- Les transports.

Outre ces projets en cours, l'Inspection Générale d'Economie et Gestion souhaite mener avec le Québec une réflexion prospective sur certains points qui, jusqu'à présent, n'avaient pas fait l'objet d'une coopération, tels que :

- L'hôtellerie,
- Le tourisme,
- Les techniques d'assurance,
- L'économie et la gestion dans les formations industrielles.

En effet, la nécessité d'une actualisation permanente des programmes de BT et de BTS conduit l'Inspection Générale à étudier la manière d'intégrer dans les enseignements d'économie et gestion, à divers niveaux, les techniques citées ci-dessus. L'ensemble de ces projets rejoint certaines demandes québécoises formulées à la suite de missions antérieures.

Ces préoccupations s'inscrivent dans la ligne des priorités soulignées par les Minsitres de l'Education des deux pays en matière de promotion et de rénovation des enseignements technologiques dans leur ensemble.

Etude du point 4 : "ROLE DE L'ESTHETIQUE INDUSTRIELLE DANS LA CREATION INDUSTRIELLE"

Ce domaine n'a jamais été exploré et approfondi alors qu'il joue un rôle essentiel dans la diffusion plus ou moins importante du produit fabriqué.

Objectifs proposés :

- définir les domaines où l'esthétique industrielle est indiscutée,
- rechercher les sources permettant de définir les capacités à acquérir aux divers niveaux de formation,
- comparer les formations existantes de part et d'autre et proposer éventuellement de nouvelles voies.

Etude du point 5 : "REQUALIFICATION D'UN PUBLIC HETEROGENE ET NOMBREUX"

Ce problème, posé en france, mobilise des organismes divers de formation mais chacun d'eux agit avec des modes de formation traditionnels et, par ailleurs, ces organismes ne sont pas inter-connectés.

Objectifs proposés :

Suite à la mission d'exploration prévue en automne 1985, étudier les moyens permettant de faire face à un tel défi, notamment en mobilisant les ressources dérivées de l'électronique grand public et de l'informatique.

ANNEXE IV

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ORIENTATION DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

CONSEIL D'ORIENTATION DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

TENUE À QUÉBEC LES 6 ET 7 MAI 1985

m.2.
J.6.

ORDRE DU JOUR

Sous la coprésidence de Mme Michèle Fortin, sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie du Québec et de M. Joseph Goy, conseiller spécial du directeur des enseignements supérieurs et chef de la mission scientifique au Ministère de l'Éducation Nationale, les participants (1) à la réunion ont abordé les aspects suivants:

1- Changements survenus dans les structures ministérielles de l'enseignement supérieur et de la recherche;

2- Coopération en matière d'enseignement supérieur et recherche;

3- Coopération entre les I. U. T. et les CEGEP;

4- Vocation du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise;

5- Orientation de la revue Médecine-Sciences.

1- Changements survenus dans les structures ministérielles de l'enseignement supérieur et de la recherche

Tour à tour les co-présidents font état des principaux changements survenus dans leurs ministères respectifs depuis la tenue du précédent conseil d'orientation et en soulignent les aspects les plus significatifs pour la coopération en enseignement supérieur et en recherche.

2- Coopération en matière d'enseignement supérieur et recherche

Les efforts d'évaluation de nos programmes de coopération menés depuis deux ans ont permis au présent conseil de dégager une approche commune dont le sens marque un changement de cap important pour l'avenir de cette coopération.

Précédées par les échanges Goy-Mirabel et Léger, lesquels avaient fait l'objet d'un premier document d'orientation commune, les discussions intensives des derniers mois ont permis aux parties de réaliser au cours de la réunion de Québec un accord complet tant sur les orientations que sur les modalités de cette coopération.

m.2.
J.G.

(1) Voir annexe I

Le compte-rendu qui figure en annexe 2 au présent procès-verbal reflète le résultat de ces discussions et constitue nos recommandations à l'adresse de la Commission en cette matière.

3- Coopération entre les I. U. T. et les CEGEP

Les enquêtes et réflexions conduites de part et d'autre ont permis de constater les difficultés rencontrées par cette coopération telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à ce jour mais aussi l'intérêt manifesté par les deux parties à la poursuivre sur d'autres bases.

Les orientations nouvelles adoptées pour les CEGEP en matière de recherche appliquée et de transfert technologique de même que l'accent mis du côté français sur le développement des filières technologiques et des relations des établissements universitaires avec les entreprises conduisent le Conseil à proposer une révision de la coopération dans ce secteur à l'occasion de la prochaine session de la Commission permanente.

En ce qui concerne le programme 1986, et compte tenu de la nécessaire transition, on s'efforcera de ne retenir que les projets susceptibles de s'inscrire dans les nouvelles orientations. Ceux qui font l'objet d'une coproduction devront être menés à terme.

4- Vocation du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise

Le conseil tient à souligner le dynamisme avec lequel les responsables du Centre ont entrepris de mener à bien la mission assignée à ce Centre telle que stipulée à l'entente.

À son avis, ce Centre peut et doit assumer des fonctions de soutien au développement des initiatives paragouvernementales de coopération entre les deux communautés, en complément des programmes officiels de coopération.

Il lui apparaîtrait toutefois dysfonctionnel, générateur d'ambiguité et non conforme à sa mission qu'il s'implique dans la détermination des orientations générales des programmes officiels de coopération ou dans l'évaluation de ceux-ci. Il ne saurait non plus constituer un relais financier pour les appels d'offre.

5- Orientations de la revue Médecine-Sciences

Le Conseil se félicite du lancement de cette revue.

J.M.G.

Il lui apparaît nécessaire que cette revue soit de haut niveau scientifique si elle entend susciter la participation des scientifiques les plus réputés de nos deux communautés nationales.

Le comité scientifique de la revue doit assumer pleinement le rôle qui lui revient pour en assurer la qualité et le caractère commun. Le signe visible de cette coopération devrait se manifester tant dans la provenance des articles sélectionnés que dans la présentation générale de la revue.

6- Sanction officielle

Le présent procès-verbal a été approuvé par nous-mêmes à titre de co-présidente et co-président des délibérations.

Pour le Québec:

Mme Michèle Fortin, sous-ministre adjointe

Pour la France:

M. Joseph Goy, conseiller spécial et chef de la mission scientifique

m.2.
J.G.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Mme Michèle FORTIN
Sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et
de la Technologie (M.E.S.S.T.)

M. Jean-Paul BROUDEHOUX
Directeur, Direction des Affaires académiques
M.E.S.S.T

M. Jean MERCIER
Direction des Relations extérieures et de la Coopération
internationale
M.E.S.S.T.

M. Roger BERTRAND
Direction des Relations extérieures et de la Coopération
internationale
M.E.S.S.T.

M. Michel ROBILLARD
Directeur général
Direction générale de l'Enseignement et de la
Recherche universitaires
M.E.S.S.T.

M. Jacques LANOUE
Directeur général adjoint
Direction générale de l'Enseignement collégial
M.E.S.S.T.

M. Guy ÉMOND
Délégué aux échanges et à la coopération
Direction générale de l'Enseignement collégial
M.E.S.S.T.

M. Jacques JOLI-COEUR
Directeur des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. André BRUNEAU
Directeur adjoint
Direction des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. Roland LACHANCE
Conseiller en coopération
Direction des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. Jean-Jacques CHAGNON
Premier conseiller responsable de la coopération
Délégation générale du Québec à Paris

M. Jean-Marc NICOLE
Conseiller en coopération
Délégation générale du Québec à Paris

M. Fernand PAQUETTE
Conseiller en coopération
Direction générale de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche universitaire (MESST)

DÉLÉGATION FRANÇAISE

M. Joseph GOY
Conseiller spécial du directeur des enseignements supérieurs,
chef mission scientifique, MEN

Mme Hedwige CHIVOT, adjointe au chef du département des Relations
bilatérales avec pays développés, DCRI - MEN

Mme Jacqueline MIRABEL, chef du Service de politique internationale
de la Recherche, Ministère Recherche et Technologie

M. Jean-Loup MOTCHANE, Directeur coopération scientifique et
technique, MRE

M. Gérard MORILLON, Directeur du bureau de Québec,
Ministère des Relations extérieures

M. Thierry VIELLE, attaché culturel, Consulat général de France à Québec

M. Pierre GONNEAU, chargé de mission, Consulat général de France à Québec

ANNEXE II

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

ORIENTATIONS PROPOSÉES
À L'APPROBATION DE
LA COMMISSION PERMANENTE

gm 2.
J.C
JH

Québec

9 mai 1985

1. La nécessité d'une révision

La coopération franco-québécoise dans l'enseignement universitaire est à un tournant. Si l'on peut se féliciter de ce que plus de 5 000 universitaires français et québécois aient eu l'occasion, depuis 1965, de se connaître, d'échanger et de travailler ensemble dans tous les domaines du savoir, la nécessité de procéder à une réorientation est devenue évidente pour tous, comme en témoignent certaines critiques maintes fois répétées:

- "saupoudrage" des moyens, ce qui limite la possibilité de réaliser des projets d'envergure;

- réduction trop fréquente des temps forts de la coopération aux périodes des missions de courte durée (1 ou 2 semaines), faute de moyens permettant la continuation de travaux communs;

- lourdeur des procédures et manque de transparence dans la gestion du programme.

Aussi, en mai 1984, la Commission permanente recommandait-elle de procéder, dès 1985, à une révision en profondeur de la coopération universitaire.

Ce document, préparé par le Conseil d'orientation des 6 et 7 mai 1985, présente à l'approbation de la Commission permanente les nouvelles orientations que la France et le Québec entendent donner à leurs activités de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les orientations proposées ne s'appliquent qu'aux activités de coopération directement financées par les deux Gouvernements; ceux-ci interviennent pour financer des projets dont l'ampleur et les caractéristiques nécessitent un soutien significatif qui ne doit pas se substituer aux moyens propres des établissements et des laboratoires. Ils reconnaissent par ailleurs l'importance des nombreuses actions de coopération nées de l'initiative des établissements et des laboratoires et ils en encouragent la poursuite.

2. Les principes de la réorientation proposée

- Identification préalable de thèmes conformes aux priorités de recherche de la France et du Québec (tout projet portant sur un thème non retenu devra faire la preuve qu'il présente un intérêt scientifique majeur);

- choix d'équipes reconnues, travaillant sur des projets conjoints;

J.G
m.a.
JH

- accroissement de la densité du soutien par la concentration des moyens sur un nombre limité de projets;

- assurance d'un support durable aux projets retenus;

- stimulation de la productivité par la détermination préalable d'indicateurs de performance par les équipes elles-mêmes et par l'évaluation en cours de réalisation des projets;

- transparence dans la gestion du programme et allègement des procédures, notamment celles qui s'appliquent au renouvellement.

3. Les nouveaux projets de coopération

3.1 Caractéristiques des projets

- Les projets portent essentiellement sur des activités de recherche, de base ou appliquée, sur lesquelles peuvent se greffer des activités de formation avancée; on s'attachera particulièrement à y inclure des échanges de jeunes chercheurs, notamment au niveau de la formation doctorale.

- Les projets sont définis dans une programmation commune de coopération, faisant l'objet d'une entente conclue entre les équipes de recherche.

- Le soutien financier accordé aux projets aura une durée de 3 à 5 ans, mais sera soumis à un réexamen au terme de la deuxième ou de la troisième année. Au terme de cette période, les équipes assumeront elles-mêmes la poursuite de ces activités de coopération.

- Les travaux de recherche pourront nécessiter l'échange de personnel de recherche (chercheurs et techniciens), l'échange d'informations et l'utilisation d'équipements scientifiques.

- La formation avancée pourra impliquer la co-direction de thèses, l'échange d'étudiants et de professeurs.

- La diffusion et la valorisation des résultats de la recherche devront également, dans la mesure du possible, figurer dans la programmation de coopération.

3.2 Les moyens

Les moyens mis à la disposition des équipes peuvent comprendre:

- la couverture des frais de déplacement et de séjour (missions et invitations);

- des bourses et des stages d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs;

- des stages dans le cadre de congés sabbatiques;

- des frais de laboratoire, matériel et fournitures d'appoint;

- des frais de co-édition et de co-publication;

- d'autres frais: traitement informatique, communications, transmission de données, prise de brevets, etc.

Un projet retenu devrait se voir allouer des moyens significatifs. La contribution des établissements et des laboratoires au soutien financier des projets ainsi que la participation d'autres organismes seront considérées comme des facteurs favorables dans la sélection.

3.3 Les équipes

Les équipes qui seront retenues doivent être reconnues dans la communauté scientifique du secteur dans lequel elles oeuvrent et et se trouver à la pointe des connaissances dans ce champ. De ce fait, elles disposeront déjà de ressources et d'infrastructures sur lesquelles pourront prendre appui les projets de coopération.

4. Le processus

4.1 Définition de thèmes prioritaires

Les thèmes prioritaires sont définis par la Commission permanente, sur proposition du Conseil d'orientation de la coopération en enseignement supérieur et en recherche, à partir de listes propo sées par la France et le Québec.

Ces thèmes sont communiqués aux établissements universitaires et aux laboratoires.

4.2 Élaboration des projets

L'élaboration des projets se fera en deux temps.

- Une lettre d'intention sera déposée par chaque équipe candidate. On y retrouvera les éléments suivants:

  = principales caractéristiques du projet et son rapport à l'un des thèmes prioritaires;
  = composition de l'équipe locale;

  = identification de l'équipe avec laquelle on envisage de réaliser le projet et preuve de son intérêt.

J.G.
m.2.
4H

Un premier examen permettra à la France et au Québec de sélectionner les équipes qui seront invitées à présenter un projet.

- Les équipes choisies pourront alors élaborer les projets proprement dits, c'est-à-dire procéder à la définition d'une programmation conjointe de recherche et de coopération.

4.3 Évaluation et sélection de projets

- Les projets feront l'objet d'une évaluation et d'une sélection par un comité scientifique mixte. Composé de part et d'autre de trois experts scientifiques et de deux représentants de l'administration, ce comité devra juger de la qualité et de l'opportunité des projets. Il aura recours à des évaluateurs externes selon les règles habituellement en vigueur dans la sélection de projets scientifiques.

  Les critères de sélection seront publiés dans l'appel d'offres; les cotes d'appréciation et leur justification pourront être communiquées aux intéressés.

- Le comité scientifique mixte déposera ses propositions auprès de la Commission permanente (session d'automne) pour décision et attribution de l'enveloppe budgétaire.

4.4 Calendrier-type

- Décembre	Appel aux lettres d'intention
- 15 février	Réception des lettres d'intention
- 15 février - 15 mars	Examen des lettres d'intention
- 15 mars	Appel aux projets
- 1er juin	Réception des projets
- 15 juin - 15 septembre	Évaluation scientifique des projets
- Octobre	Sélection des projets par le Comité scientifique mixte
- Novembre	Décisions de la Commission permanente

J.G.
m.2-

4.5 La période de transition

- La transition nécessaire à la mise en place des nouvelles orientations s'étendra sur deux ans. En 1985 et en 1986, les projets intégrés (formule actuelle) feront l'objet d'un appel pour renouvellement seulement; aucun nouveau projet de ce type ne sera accepté.

- L'année 1987 sera donc la première où la majeure partie des crédits sera consacrée aux projets élaborés selon la formule nouvelle. Une partie des crédits, de l'ordre de 10%, sera réservée à des missions hors cadres.

- Une concertation très rapide permettra de dégager quelques thèmes prioritaires qui figureront dans l'appel d'offres pour 1986. Cet appel d'offres commun sera diffusé au plus tard le 15 juin 1985. Les équipes intéressées devront présenter leurs projets pour le 1er octobre. Le comité scientifique mixte se réunira avant la Commission permanente de programmation.

Michèle Fortin

Madame Michèle Fortin
Sous-ministre adjointe responsable de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Madame Jacqueline Mirabel
Chef du Service international de la recherche
Ministère de la Recherche et de la Technologie

Monsieur Joseph Goy
Chef de la mission scientifique
Ministère de l'Education nationale

J.G.
m.2.
1H

LISTE DES PARTICIPANTS

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Mme Michèle FORTIN
Sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et
de la Technologie (M.E.S.S.T.)

M. Jean-Paul BROUDEHOUX
Directeur, Direction des Affaires académiques
M.E.S.S.T.

M. Jean MERCIER
Direction des Relations extérieures et de la Coopération
internationale
M.E.S.S.T.

M. Roger BERTRAND
Direction des Relations extérieures et de la Coopération
internationale
M.E.S.S.T.

M. Michel ROBILLARD
Directeur général
Direction générale de l'Enseignement et de la
Recherche universitaires
M.E.S.S.T.

M. Jacques LANOUE
Directeur général adjoint
Direction générale de l'Enseignement collégial
M.E.S.S.T.

M. Guy ÉMOND
Délégué aux échanges et à la coopération
Direction générale de l'Enseignement collégial
M.E.S.S.T.

M. Fernand PAQUETTE,
Responsable du service de la coopération internationale
M.E.S.S.T.

M. Jacques JOLI-COEUR
Directeur des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. André BRUNEAU
Directeur adjoint
Direction des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. Roland LACHANCE
Conseiller en coopération
Direction des Affaires françaises
Ministère des Relations internationales

M. Jean-Jacques CHAGNON,
Premier conseiller responsable de la coopération
Délégation générale du Québec à Paris

M. Jean-Marc NICOLE
Conseiller en coopération
Délégation générale du Québec à Paris

DÉLÉGATION FRANCAISE

M. Joseph GOY
Conseiller spécial du directeur des enseignements supérieurs,
chef mission scientifique, MEN

M. Hedwige CHIVOT, adjointe au chef du département des Relations bilatérales avec pays développés, DCRI - MEN

Mme Jacqueline MIRABEL, chef du Service de politique internationale de la Recherche, Ministère Recherche et Technologie

M. Jean-Loup MOTCHANE, Directeur coopération scientifique et technique, MRE

M. Gérard MORILLON, chef du bureau Québec, DCST.
MRE

M. Thierry VIELLE, attaché culturel, Consulat général de France à Québec

M. Pierre GONNEAU, chargé de mission, Consulat général de France à Québec

ANNEXE V

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ORIENTATION DE LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU LOISIR

Conseil d'orientation franco-québécois
de la culture, des communications et du loisir

Procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 1985
au ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée est, Québec, salle 1

DÉLÉGATION FRANCAISE

Du ministère des Relations extérieures
- Monsieur Jacques Depaigne, co-président
- Monsieur Xavier Roze

Du ministère de la Culture
- Monsieur Spingler

Du Consulat de France à Québec
- Monsieur Philippe Ducray
- Monsieur Jean-Michel Solente
- Monsieur Stéphane Breton

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Du ministère des Affaires culturelles
- Madame Paule Leduc, sous-ministre, co-présidente
- Monsieur Ghislain Croft
- Monsieur Yvan Chevalier

Du ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche
- Monsieur André Tétreault
- Madame Hélène Cazes

Du ministère des Communications
- Monsieur Pierre Lampron
- Monsieur René Milot

Du ministère des Relations internationales
- Monsieur André Bruneau
- Monsieur Pierre-Luc d'Orsonnens
- Madame Marie-Madeleine Devaux
- Madame Murielle Couture
- Madame Monique Lachance
- Madame Jocelyne Renaud
- Monsieur André Metzger

De la Délégation générale du Québec à Paris
- Monsieur Marcel Cloutier
- Monsieur Jean-Jacques Chagnon

La séance est ouverte par madame Paule Leduc, sous-ministre des Affaires culturelles, qui souhaite la bienvenue à la partie française et à tous les participants. Madame Leduc effectue un bref rappel historique de la coopération franco-québécoise dont elle souligne les points saillants tant passés que présents et à venir. Madame Leduc souhaite que les orientations s'infléchissent vers des domaines insuffisamment ou peu ou pas touchés par la coopération.

Après que Monsieur Depaigne eût marqué son accord sur les orientations proposées par Madame Leduc, les discussions propres à chaque secteur ont été abordées.

I. CULTURE

1. Perfectionnement, diffusion et promotion

Le Conseil a pris acte avec satisfaction du bilan des activités de perfectionnement: les bourses de stage et les programmes d'échanges d'expertise doivent être maintenus.

En ce qui concerne la diffusion culturelle, le Conseil d'orientation souligne l'intérêt que représente pour la connaissance culturelle réciproque la présence d'artistes français dans les grands festivals québécois et la présence d'artistes québécois dans les grands festivals français.

La promotion des activités cinéma, audiovisuel, vidéo, métiers d'art et spectacle sera prioritaire.

2. Suite de la Rencontre franco-québécoise sur la culture

Avant de réunir une deuxième Rencontre franco-québécoise sur la culture, il est décidé de procéder à une réactivation des propositions contenues dans le rapport publié à l'issue de la première Rencontre. Les missions prévues de part et d'autre à cette fin devront être réalisées.

3. Secteur du livre

Le Conseil d'orientation préconise le maintien des programmes d'aide à la coédition et à la promotion du livre français au Québec et du livre québécois en France.

A la lumière de l'expérience passée, certaines améliorations portant sur les conditions d'admissibilité des projets pourront être apportées au programme de coédition scientifique.

Concernant la diffusion du livre français au Québec, les parties en présence recommandent le respect des conditions de vente fixées par la tabelle.

4. Divers

En ce qui concerne l'exposition d'art contemporain québécois prévue à l'ELAC (Espace lyonnais d'art contemporain) le Conseil d'orientation souhaite que soient examinées les possibilités d'accueil dans d'autres villes françaises.

En retour de la tournée du Studio de musique ancienne en France, une tournée de l'Orchestre baroque de Luneville se fera au Québec en 1986; la partie française souhaite qu'une aide similaire à celle qui a été apportée à la tournée du Studio de musique ancienne par les autorités françaises soit accordée par les autorités québécoises. Par ailleurs, la tournée en France en 1986 de l'Orchestre symphonique de Québec sera reportée ou annulée.

Les parties enregistrent le projet de création d'un Théâtre international de langue française qui a fait l'objet d'une lettre du ministre français de la Culture adressée au ministre québécois des Affaires culturelles. La partie québécoise marque son intérêt pour ce projet et indique que l'idée de la création d'un Théâtre international francophone au Québec est à l'étude. La réponse québécoise à la lettre de monsieur Robert Abirached pourra être fournie lors de la visite en France du ministre des Affaires culturelles.

Le Conseil enregistre avec satisfaction les efforts accomplis par la France pour faciliter le retour au Québec des oeuvres du peintre Jean-Paul Riopelle. Par ailleurs, les démarches entreprises à propos de la revue "Québec Rock" se poursuivent.

Enfin, la partie québécoise se déclare disposée à étudier le projet d'une fête annuelle de la musique telle qu'elle existe déjà en France et en Europe tous les 21 juin.

II. COMMUNICATION

On assiste, note le Conseil, dans le domaine de la communication, à un changement quantitatif et qualitatif qui ouvre de nouvelles perspectives à nos échanges.

Le Conseil d'orientation se félicite de la conclusion de protocoles d'entente entre le ministère des Communications du Québec, Télédiffusion de France et la Direction générale des Télécommunications.

Il souhaite que les mécanismes institutionnels favorisent la rencontre des intérêts privés ainsi que la participation réciproque aux colloques spécialisés.

Le Québec a l'intention de favoriser la création d'un consortium d'approvisionnement en produits audiovisuels francophones.

TVFQ-99

L'entente sur TVFQ-99 qui arrive à son terme en 1985 fait actuellement l'objet de négociations. Le Conseil d'orientation souhaite qu'elles aboutissent à un renouvellement dans les conditions les plus satisfaisantes.

TV-5

L'objectif exprimé par les ministres responsables est de diffuser la programmation québéco-canadienne sur le canal TV-5 à l'automne 1985.

Le Conseil d'orientation a pris note qu'une étude de faisabilité concernant la diffusion de TV-5 sur toute l'Amérique du Nord sera réalisée pour le mois de septembre 1985. Il marque son intérêt pour ce projet.

Les objectifs contenus dans ce rapport devraient être assurés dans un délai qui n'excéderait pas deux ans.

En accord avec les déclarations faites à la conférence des ministres de la Communication des pays francophones au Caire et à la suite des discussions qui se sont tenues à Paris sur l'entrée d'un consortium québéco-canadien dans TV-5, le Conseil propose d'utiliser les relations franco-québécoises pour faciliter la réalisation de cet objectif.

Suite à une rencontre exploratoire qui a eu lieu à l'occasion du MIP-TV 1985, le Conseil d'orientation, sur proposition de la partie québécoise, recommande que soit organisée une nouvelle réunion de producteurs dans le cadre du Festival des films du monde, à Montréal.

III. LOISIRS

Le Conseil d'orientation propose que les actions de coopération de ce secteur soient choisies en fonction des orientations suivantes:

1. Loisir socio-éducatif, scientifique et touristique

. Encourager des échanges favorisant notamment

- une meilleure connaissance des programmes d'animation des ministères concernés et
- un approfondissement des modes de formation au niveau des bénévoles et des animateurs;
- l'implication des communautés locales dans l'organisation des loisirs.

. Procéder à la confection de "malles" pédagogiques et à la réalisation d'expériences en loisir informatique.

2. Sports

. Approfondir les modalités et les contenus de formation des entraîneurs dans plusieurs disciplines.

. Identifier les mécanismes de détection des athlètes

. Réaliser des échanges pour connaître les stratégies utilisées et les résultats obtenus pour modifier le comportement des populations par rapport à leur condition physique.

3. Jeunesse

. Poursuivre des démarches en vue d'identifier certains projets permettant aux jeunes des deux communautés de participer au développement de la société tout en recherchant une diminution du taux de chômage.

4. Aménagement des ressources naturelles

. Réaliser des échanges de fonctionnaires responsables de l'aménagement des sites et des équipements, de la recherche scientifique dans les parcs nationaux et de l'interprétation de la présence humaine dans les parcs.

Le Québec est vivement intéressé à:

. examiner les méthodes mises au point en France par les diverses associations de protection de la nature, en vue d'impliquer les citoyens à des activités de protection de la faune et de la nature dans une perspective d'accroissement de la qualité de la vie;

. étudier le fonctionnement des centres permanents d'initiation à l'environnement (protection de la nature, restauration d'habitats fauniques et de sites naturels) en vue de connaître les techniques d'animation qui y sont pratiquées, la participation des divers milieux aux activités des centres et les méthodes d'évaluation utilisées;

. évaluer les méthodes de formation de formateurs en matière de protection de l'environnement.

Pour la délégation française

Monsieur Jacques Depaigne
Co-président

Pour la délégation québécoise

Madame Paule Leduc
Co-présidente

Québec, le 8 mai 1985

ANNEXE VI

PROCÈS VERBAL

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LANGUE FRANCAISE.

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LANGUE FRANÇAISE

IIIe RÉUNION TENUE À QUÉBEC

LE 7 MAI 1985

1. Revue Médecine/Sciences

Le comité se félicite de la parution des deux premiers numéros de la revue Médecine/Sciences, née d'une volonté commune des gouvernements du Québec et de la France et qui constitue une grande revue de recherche biomédicale en langue française.

Cette revue, qui allie articles de synthèse et notes de recherches originales, doit mobiliser la communauté scientifique et médicale des deux parties. Il est souhaitable que des scientifiques d'autres pays y apportent leur contribution.

Le comité se prononce pour une réunion prochaine du comité scientifique de la revue. Une réunion du comité des fondateurs est par ailleurs prévue pour le mois de juin.

2. Colloque sur la néologie

Un colloque sur la néologie et les technologies nouvelles se tiendra à Paris du 7 au 10 octobre 1985.

Il est organisé conjointement par le Commissariat général de la langue française et l'Office de la langue française.

Il sera l'occasion d'une relance de la coopération technologique entre le Québec et la France avec la constitution d'un réseau international de néologie de langue française. (cf. projet de programme, annexe 3)

Le président de la délégation québécoise souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle que le groupe ne s'est pas réuni depuis deux ans, souligne la nécessité de faire le point sur les actions engagées et de dégager des priorités pour la poursuite de la coopération linguistique entre la France et le Québec.

Le président de la délégation française remercie la partie québécoise de son bon accueil et exprime le voeu que la réunion du comité permette de donner un nouvel élan à cette coopération.

1. Revue Médecine/Sciences

Le comité se félicite de la parution des deux premiers numéros de la revue Médecine/Sciences, née d'une volonté commune des gouvernements du Québec et de la France et qui constitue une grande revue de recherche biomédicale en langue française.

Cette revue, qui allie articles de synthèse et notes de recherches originales, doit mobiliser la communauté scientifique et médicale des deux parties. Il est souhaitable que des scientifiques d'autres pays y apportent leur contribution.

Le comité se prononce pour une réunion prochaine du comité scientifique de la revue. Une réunion du comité des fondateurs est par ailleurs prévue pour le mois de juin.

2. Colloque sur la néologie

Un colloque sur la néologie et les technologies nouvelles se tiendra à Paris du 7 au 10 octobre 1985.

Il est organisé conjointement par le Commissariat général de la langue française et l'Office de la langue française.

Il sera l'occasion d'une relance de la coopération technologique entre le Québec et la France avec la constitution d'un réseau international de néologie de langue française. (cf. projet de programme, annexe 3)

3. Protocole entre le Commissariat général de la langue française - et l'Office de la langue française

Le comité se félicite de la relance de la coopération terminologique entre le Québec et la France, qui se traduira par la signature prochaine d'un protocole d'accord relatif à la coopération dans le domaine linguistique entre l'Office de la langue française et le Commissariat général de la langue française.

La partie française précise à cette occasion que le Commissariat général de la langue française assume désormais la responsabilité de la coordination des activités terminologiques en France.

Le comité souligne l'importance primordiale pour la France et le Québec de réaliser en commun l'objectif urgent du développement et de la diffusion de la terminologie française au moyen d'une interconnexion des infrastructures de service.

Le nouveau protocole reprendra et complétera le projet qui avait été établi entre la MIDIST et l'Office de la langue française. (cf. annexe 4)

4. Association Québec-France

La partie québécoise fait état des difficultés auxquelles l'Association Québec-France se trouve confrontée.

Elle émet le voeu que cet organisme puisse bénéficier de moyens adéquats et que ses activités soient davantage encouragées.

Le comité souligne le rôle fondamental de Québec-France et souhaite que les moyens lui soient donnés de poursuivre son action.

5. Information sur les travaux du Groupe Harvey/de Saint-Robert

MM. Plourde et Abbou font état de l'avancement des travaux du groupe de réflexion et d'action sur les enjeux de la francophonie (GRAEF).

Les deux Premiers ministres recevront à la fin de juin 1985 les premiers éléments des conclusions auxquelles le groupe a abouti.

6. L'influence de la culture américaine sur l'évolution du français

Le Conseil de la langue française et le DAICADIF ont poursuivi activement "l'étude des impacts culturels et langagiers de la diffusion massive des produits culturels américains en France et au Québec" proposée lors de la réunion de 1983. Ces travaux se termineront avant la fin de cette année.

7. Le Haut-Conseil de la francophonie

M. Plourde, membre du Haut-Conseil de la francophonie, rend compte de la première réunion de cet organisme et énumère les principales recommandations de la commission "Inventer le français" qu'il préside.

Le comité convient de s'inspirer de ces orientations dans son action future.

8. Coopération avec les Alliances françaises

Le comité se félicite des accords signés le 4 octobre 1984 et le 5 mars 1985 entre l'Alliance française de Paris et le Conseil de la langue française du Québec, en vertu desquels, entre autres dispositions, un professeur québécois sera mis à la disponibilité de l'Alliance française de Hong Kong à partir de septembre 1985 et un autre à celle de Sao Paulo à partir de mars 1986.

9. L'Air du temps

La partie française expose le déroulement de l'opération "L'Air du temps", dont la première phase, consacrée à la chanson, se déroule actuellement en Amérique latine.

La seconde phase, consacrée au cinéma francophone, sera organisée par Unifrance-Films. Si la partie québécoise le souhaite, des coproductions franco-québécoises pourraient faire partie de cette opération, dans la mesure où un accord pourra être atteint entre Unifrance-Films et les organismes québécois compétents.

Une troisième phase, consacrée à la modernité technologique en français, est prévue pour 1986 sous réserve que les problèmes financiers, et notamment l'appel au mécénat industriel, soient résolus.

La partie française est disposée à associer la partie québécoise, sous une forme à déterminer, à cette troisième phase, dans la mesure où celle-ci pourra bien avoir lieu.

La partie québécoise manifeste son intérêt de principe pour une participation à la seconde et à la troisième phase de l'opération "L'Air du temps".

10. Études confiées à l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF)

Le comité note avec satisfaction que les études démo-linguistiques menées sous l'égide de l'IRAF progressent et seront, dans une large mesure, achevées à la fin de 1985.

11. Définition d'une politique vis-à-vis des associations francophones

Les deux parties conviennent d'engager une réflexion commune sur les objectifs et les moyens des diverses associations francophones afin de parvenir à une meilleure définition de leur rôle international et de leur implication dans la coopération franco-québécoise. Le point sur cette question sera fait lors de la prochaine session de la Commission permanente.

12. Définition des axes prioritaires de coopération

Pour l'avenir de la coopération linguistique, le comité propose à la Commission permanente de retenir en priorité les thèmes de coopération suivants:

1- terminologie et néologie: engagement de la France et du Québec de mettre en commun leurs ressources et leurs infrastructures technologiques pour assurer, de façon harmonisée et complémentaire, le développement et la diffusion de la terminologie française;

2- études conjointes sur l'actualisation et l'adaptation du français aux technologies de pointe (circuits automatisés d'information);

3- actions concertées de diffusion du français dans les pays tiers;

4- études et développement conjoints de supports didactiques nouveaux du français langue étrangère (notamment didacticiels);

5- adaptation du dispositif d'action linguistique, notamment à travers les associations francophones;

6- législations et réglementations linguistiques et en particulier concertation entre la France et le Québec pour le développement de stratégies et de mesures propres à assurer la présentation en français des biens et services et la protection du consommateur francophone.

M. PLOURDE
Président du Conseil de
la langue française

G. DE BELLESCIZE
Directeur, Direction
du français

ANNEXE 1

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LANGUE FRANÇAISE

DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur Gabriel De Bellescize
Monsieur Jacques Depaigne
Monsieur André Abbou
Monsieur Jean-Paul Veziant
Monsieur Philippe Ducré
Monsieur Gérard Poirot

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Monsieur Michel Plourde
Monsieur Gaston Cholette
Monsieur Jean-Yvon Houle
Monsieur Gérard Lapointe
Monsieur Jean-Marie Fortin
Monsieur Pierre Auger
Monsieur André Bruneau
Monsieur Jean-Jacques Chagnon
Madame Marie-Madeleine Devaux
Monsieur André Jeannotte
Monsieur Jacques Belleau

ANNEXE 2

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LANGUE FRANÇAISE

ORDRE DU JOUR

1- Revue Médecine/Sciences

2- Colloque sur la néologie

3- Protocole MIDIST-OLF

4- Association Québec-France (perspective)

5- Plan d'action découlant des travaux du Groupe Harvey/de St-Robert

6- L'influence de la culture américaine sur l'évolution du français

7- Le Haut-Conseil de la francophonie

8- Coopération avec Alliances françaises

9- L'Air du temps

10- Le point sur les enquêtes confiées à l'IRAF

11- Définition d'une politique vis-à-vis des associations francophones

12- Définition des axes prioritaires de coopération

ANNEXE 3

COMITÉ FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LANGUE FRANÇAISE

COLLOQUE

NÉOLOGIE ET TECHNOLOGIES NOUVELLES

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
DE LA LANGUE FRANÇAISE

OFFICE DE LA LANGUE
FRANÇAISE

PARIS LA DÉFENSE, 7-10 OCTOBRE 1985

COLLOQUE

Néologie et
technologies nouvelles

Premier jour : Lundi 7 octobre 1985

Après-midi . Inscription . Accueil
. Inauguration

Présidence : P. de Saint-Robert

Présentation des conférenciers :

Discours d'inauguration :

. Réception

Deuxième jour : Mardi 8 octobre 1985

Matin Président : M. A. Landry

Thème 1 : Le nouvel environnement socio-économique et les enjeux de la langue.

- l'impact de la guerre économique sur la langue française (Philippe de Saint-Robert, commissaire général à la langue française)

- problématique socio-linguistique de la néologie (J.-C. Corbeil, CIRELFA)

- la vitalité linguistique des francophones (P. Auger, OLF)

Débat.

Après-midi — Président : M. Durand, AFNOR

Thème 2 : Les flux terminologiques et la diffusion de l'information scientifique et technique.

Les laboratoires de recherche, source de création terminologique
(à déterminer, Institut Pasteur).

Les entreprises : carrefour des flux terminologiques : les pratiques terminologiques
(Mme Slodzian et M. Nugue, INALCO)

Les marchés, interface des échanges terminologiques
(Mme N. Kerpan, Bell).

Débat.

Troisième jour : Jeudi 9 octobre 1985

Matin — Président : à déterminer (Belgique ou Suisse)

Thème 3 : Les acteurs des terminologies nouvelles

- le rôle des spécialistes du domaine dans la production terminologique
  (à déterminer, IBM Canada)

- l'impact de l'évolution des technologies sur les terminologies (spécialiste français des applications industrielles des biotechnologies)

- terminologie et transfert technologique
  (M. Rahaingoson, EACRONATAL, TANZANIE

Débat.

Après-midi — Président : J. Goetschalckx

Thème 4 : Les banques de terminologie, outils de dialogue

- les besoins des utilisateurs
  (J.-M. Fortin, BTQ)

- les moyens bureautiques adaptés à la terminologie
  (à déterminer, Secrétariat d'État, Canada)

- l'évolution des logiciels de gestion terminologique
  (B. Normier, ERLI)

Débat.

Quatrième jour : Jeudi 10 octobre 1985

Matin — Président : (à préciser)

Thème 5 : La production néologique

- les apports des lexicographes à la néologie
  (A. Rey)

- les néologies plurilingues
  (R. Goffin, GITT, CCE)

- néologie et normalisation terminologique
  (L.-J. Rousseau, OLF)

Débat.

Après-midi — Atelier (sur invitation)

Président : J.-C. Corbeil

Thème 6 : Vers un réseau francophone de néologie

- la situation actuelle : les acquis et les réalisations
  (P. Auger, OLF)

- perspectives d'action commune (présentation du projet de réseau)
  (G. Poirot).

ANNEXE 4

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE ET L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Préambule

Considérant les conclusions d'études récentes de faisabilité et de prospective de développement de réseaux informatisés de données linguistiques, terminologiques et néologiques accessibles aux usagers de la communauté francophone;

Considérant les voeux exprimés par les organismes francophones en la matière;

Considérant la pluralité d'organismes et de services qui produisent des outils linguistique, terminologique et néologique en langue française;

Le Commissariat général de la langue française (France) et l'Office de la langue française (Québec)

- conviennent d'unir leurs moyens afin de jeter les bases d'un réseau informatisé de données linguistiques, terminologiques et néologiques de langue française.

- conviennent également d'une concertation accrue en matière d'aménagement linguistique, de normalisation officielle, de qualité de la langue, de recherche en néologie technique et scientifique.

À cet effet, les deux parties arrêtent les dispositions suivantes:

1) L'Office de la langue française participera aux expériences de valorisation et d'exploitation des ressources terminologiques françaises réalisées à l'initiative du Commissariat général de la langue française, notamment dans le domaine de l'informatique, en disposant d'un accès télématique à la banque Normaterm et à la messagerie électronique qui lui sera associée.

2) Les deux parties mettront à contribution les infrastructures technologiques française et québécoise existantes et de portée mondiale en procédant à l'évaluation:

- des centres serveurs Informathèque et Télésystèmes

- des logiciels de gestion de banques disponibles pour des fins de production et de diffusion de données linguistiques et terminologiques

- des structures de fonctionnement du réseau

- des partenaires potentiels du réseau

- du financement de ce réseau.

3) Les deux parties orienteront le réseau de production terminologique dans le sens de la complémentarité et agenceront leurs efforts en élaborant une méthodologie commune de travail.

4) Les deux parties se tiendront informées de leurs études relatives à l'informatisation de la terminologie, notamment sur le statut juridique des banques.

5) Les deux parties resserreront leurs liens en matière de gestion de normalisation terminologique officielle, en accroissant les échanges d'information sur leurs programmes de travail respectifs, en se concertant sur les dossiers de politique à caractère plus général comme, par exemple, la féminisation des titres. Les deux parties élaboreront un guide méthodologique de la normalisation officielle.

6) Dans le cadre de travaux terminologiques conjoints et de publications communes, les deux parties détermineront ensemble un (1) projet de recherche terminologique et veilleront à en assurer la mise en route avant la fin de l'année 1985.

7) Les deux parties collaboreront à l'enrichissement et à la mise à jour de l'inventaire permanent des ressources bibliographiques disponible dans la Banque de terminologie du Québec.

8) Les structures et les priorités d'action du réseau de la néologie française seront arrêtées lors d'un colloque organisé conjointement par l'Office de la langue française et le Commissariat général de la langue française. Ce colloque se tiendra à Paris du 7 au 10 octobre 1985 et marquera la création du groupement d'intérêt public de terminologie et de traduction Jacques Amyot qui rassemblera les partenaires français concernés par les activités terminologiques.

9) Chacune des parties s'engage à donner toute la publicité souhaitable aux travaux et aux activités de l'autre partie dans les revues qu'elle publie.

10) Le Commissariat général de la langue française a accès à la Banque de terminologie du Québec par l'intermédiaire du terminal mis à la disposition de FRANTERM, qui sera transféré au GIP Jacques Amyot. Le protocole pour l'utilisation de ce terminal sera actualisé lors de la création du GIP.

Fait à Québec, le 8 mai 1985

Pour le Commissariat général de la langue française:

_____

Philippe de St-Robert, commissaire général

Pour l'Office de la langue française:

_____

Claude Aubin, président

ANNEXE VII

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ORIENTATION FRANCO-QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

SANTÉ AFFAIRES SOCIALES

Orientations proposées à l'approbation de la Commission Permanente

Québec

8 mai 1985

CONSEIL D'ORIENTATION EN SANTÉ ET EN AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil d'orientation de la coopération franco-québécoise dans le domaine de la santé et des affaires sociales s'est réuni à Québec pour sa cinquième session, le mercredi 8 mai 1985, afin de déterminer les orientations de la coopération franco-québécoise dans ces domaines pour les deux prochaines années. Après quelques mots de bienvenue de monsieur Deschênes, sous-ministre des Affaires sociales du Québec et les remerciements de monsieur Eric Schmieder, président de la délégation française, l'ordre du jour (annexe I) est adopté par les deux délégations (annexe II).

1. Réflexions d'ordre général

Les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité de concentrer les moyens de coopération sur des actions dans des domaines de pointe susceptibles de retombées collectives.

La partie québécoise, de son côté, insiste également sur l'importance de conserver à la coopération la double caractéristique sanitaire et sociale. La partie française partageant ce point de vue propose de développer cette coopération autour de projets conjoints clairement définis.

2. Séjours de médecins en France et au Québec

La partie française informe la partie québécoise que conformément à sa volonté de ne plus affecter les moyens de la coopération à des échanges de type individuel, confiera à l'avenir la prise en charge financière des médecins résidents québécois aux établissements hospitaliers français qui les accueilleront. Cet aménagement de la procédure française ne constitue en aucune façon une remise en cause de ce programme qui suscite toujours l'intérêt des

deux parties. En ce qui concerne le volume proprement dit de l'échange il sera déterminé du côté français après consultation des établissements hospitaliers et communiqué à la partie québécoise dans un délai d'un mois. Dans tous les cas, le nombre de postes consenti par la partie française ne pourra pas être inférieur à celui actuellement réservé aux résidents québécois dans les établissements de l'Assistance publique de Paris. Pour sa part la partie québécoise s'engage à accepter un nombre égal de médecins résidents français, dans la limite toutefois de ses possibilités budgétaires. En outre les deux parties renouvellent leur accord sur la durée de ces séjours qui restent limités à un an.

Ultérieurement, une réflexion conjointe sera menée sur les nouvelles formes que pourraient prendre ces échanges dans le cadre, par exemple, d'une collaboration directe entre établissements hospitaliers français et les ministères, organismes et établissements québécois concernés.

***

Bien que non pris en compte par la coopération proprement dite, des stages d'actualisation des connaissances dans des secteurs de pointe (sur-spécialisation) à l'intention de certains médecins spécialistes, pourraient être laissés à l'initiative des établissements hospitaliers et universitaires et sous leur responsabilité.

3. Recherche médicale

3.1 Appréciation globale et suivi du programme

Les deux parties réaffirment leur attachement et leur intérêt pour la poursuite et le développement du programme de coopération en matière de recherche médicale dont les résultats scientifiques sont déjà significatifs. En conséquence, le Conseil d'orientation propose le renforcement des diverses actions et leur élargissement à d'autres thèmes du domaine de la santé et d'intérêt commun. En outre, le Conseil d'orientation considère que cette coopération, bâtie sur des projets précis par des équipes de chercheurs français et québécois correspond au type d'actions que les deux gouvernements souhaitent soutenir.

Il est souligné également que ce programme s'insère harmonieusement dans l'ensemble des échanges franco-québécois existants mis en oeuvre notamment par l'INSERM et le FRSQ.

Il est convenu que ces deux organismes assumeront, en liaison avec les ministères concernés, la responsabilité scientifique de la coordination, de l'évaluation et du suivi du programme; la procédure d'appel d'offres, de sélection et de suivi sera précisée lors d'une rencontre franco-québécoise qui devrait être organisée au mois d'octobre prochain.

3.2 Thèmes prioritaires

La partie québécoise propose de concentrer les efforts de coopération sur les thèmes suivants:

- santé mentale
- recherches évaluatives notamment recherche épidémiologique, évaluation des systèmes de santé etc...

De son côté la partie française suggère:

- Neuro-sciences
- Génie biologique et médical
- Pharmacologie
- Insertion sociale des handicapés et des personnes âgées.

Le Conseil d'orientation retient comme prioritaire l'ensemble de ces thèmes mais précise que cette liste n'est pas limitative et que l'excellence demeure un critère essentiel de sélection des projets.

3.3 Moyens à mettre en oeuvre

Le Conseil d'orientation propose que les moyens de la coopération soient affectés, sur une base pluriannuelle, principalement aux projets retenus et que seules quelques missions exploratoires puissent exceptionnellement être accordées. De plus, les projets pourront bénéficier de tous les types de moyens habituellement accordés à des opérations de coopération (missions de courte durée, séjours longs, etc..) Ces mesures devraient s'appliquer dès 1986; ainsi des séjours longs pourraient être accordés dès l'année prochaine aux projets en cours.

4. Échanges en affaires sociales

Le Conseil d'orientation en affaires sociales propose que ne soient plus soutenus, dans le cadre de la coopération, les échanges de type individuel entre les deux ministères impliqués et que ne puissentêtre éventuellement retenues que les opérations sous forme de projets conformes aux orientations définies précédemment.

Monsieur Eric Schmieder,
chef du service des personnels et
des établissements (Direction des
Hôpitaux)
et par délégation
Monsieur Alain Maizeret,
Chef du Secteur bilatéral
de la Division des Relations internationales
Ministère des Affaires Sociales et de
la Solidarité Nationale

Monsieur Jean-Claude Deschênes,
sous-ministre
Ministère des Affaires sociales du Québec

ANNEXE I

CONSEIL D'ORIENTATION EN SANTÉ ET EN AFFAIRES SOCIALES

MERCREDI, LE 8 MAI 1985 A 9h30

EDIFICE H
SALLE 0.22

ORDRE DU JOUR

1- Réflexion d'ordre général sur la coopération franco-québécoise en matière de santé et en affaires sociales

2- Séjour de médecins en France et au Québec

   a) volume de l'échange pour les prochaines années
   b) spécialités prioritaires au Québec et en France
   c) rémunération des stagiaires
   d) sur-spécialisation

3- Recherches médicales

   3.1 appréciation globale et suivi du programme
   3.2 thèmes prioritaires en France et au Québec
   3.3 moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation des projets (missions et stages)
   3.4 opérations de formation

4- Échanges en affaires sociales

   a) appréciation globale du programme
   b) thèmes prioritaires en France et au Québec

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

CONSEIL D'ORIENTATION EN SANTÉ EN AFFAIRES SOCIALES

Délégation québécoise
Ministère des Affaires sociales

M. Jean Claude DESCHÊNES, sous-ministre

M. Roger LADOUCEUR, adjoint exécutif au sous-ministre,

M. J. Auguste MOCKLE, président de la Régie de l'assurance-maladie

M. Martial BOURASSA, secrétaire scientifique, Fonds de recherche en santé du Québec

Mme Lise GRAVEL, conseillère

Représentants du ministère des Relations internationales

M. Jacques JOLI-COEUR, directeur
Direction des affaires françaises

M. Guy BEAUDOIN, directeur adjoint
Direction des affaires françaises

Mme Louise PÉRUSSE, conseillère,
Direction des affaires françaises

M. Yves BERNARD, conseiller,
Direction de la coordination sectorielle

M. Pierre-Luc D'ORSONNENS, directeur
Direction de la coordination sectorielle

M. Jean-Marc NICOLE, conseiller
Délégation générale du Québec

Délégation française
Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale

M. Eric SCHMIEDER, Chef du service des personnels et des établissements (Direction des Hôpitaux),

M. Alain MAIZERET, Chef du Secteur bilatéral de la Division des Relations internationales

Mme Hélène GUERBOIS, responsable du bureau Amérique à la mission des Rel. Inter. de l'INSERM

Représentants du M.R.E.

M. Jean-Loup MOTCHANE, Directeur de la Coopération scientifique et technique

M. Brice DUSUZEAU, Chef du bureau Amérique à la CST

M. Gérard MORILLON, responsable du bureau Québec à la CST

Consulat général de France

M. Jean-Paul VÉZIANT, conseiller culturel, scientifique et de coopération
M. Alain BERTRANEU, attaché scientifique
M. Jean-Paul PEYRONNET, attaché scientifique et de coopération
M. Philippe GUILLOIS, chargé de mission

ANNEXE VIII

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

C O M M U N I C A T I O N

COMMISSION PERMANENTE DE COOPÉRATION

FRANCO-QUÉBÉCOISE

Alexandre Stefanescu
Secrétaire général
O.F.Q.J.

Le 9 mai 1985

COMMUNICATION A LA COMMISSION PERMANENTE DE

COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

Il serait d'abord important de signaler en cette Année internationale de la jeunesse, que l'Office franco-québécois pour la jeunesse est, au Québec, le plus ancien des organismes à s'intéresser simultanément à la question de la jeunesse et à celle de la coopération. En 17 ans d'existence, l'OFQJ à fait traverser l'Atlantique à environ 50 000 jeunes français et Québécois. C'est considérable lorsqu'on songe à ce qu'ils ont pu représenter comme multiplicateurs pour une meilleure connaissance mutuelle entre nos deux pays.

Cette mission de rapprochement entre les jeunesses de nos pays, l'Office, au cours des ans, a toujours essayé de la mener en s'adaptant à l'évolution des mentalités et en répondant aux besoins exprimés par les deux gouvernements.

L'Office est passé d'un modèle unique de stages - celui des grands groupes d'une vingtaine de jeunes - à une multitude de programmes et services qui cherchent à répondre de manière toujours plus précise aux demandes de la clientèle: stages individuels et de petits groupes, visas de travail temporaire, séjours d'intégration pour la formation ou le travail, stages axés sur les priorités gouvernementales, stages Jumelage - Dialogue, axés sur la découverte d'une autre culture, projets spéciaux annuels, bourses de soutien à la coopération.

Que l'on songe également aux thèmes qui ont sous-tendu l'action de l'Office au cours des ans. Au début des années 70 la revalorisation de la qualité de la langue française s'avérait une priorité pour le Québec. L'OFQJ, en collaboration avec l'Office de la langue française, a organisé alors de nombreux stages dans ce domaine. De même, à l'époque, le plein air et le tourisme social étaient peu valorisés au Québec: l'OFQJ

...

permit à quantité de jeunes de prendre contact avec des organisations françaises. Encore aujourd'hui, grâce à l'effort constant déployé par les deux sections de l'Office, des questions importantes comme l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les communications, les nouvelles technologies, restent des thèmes centraux pour des échanges utiles et productifs.

BILAN DE LA PROGRAMMATION 1984

1. Programmation régulière

- nombre de stagiaires: Français: 1201
  Québécois:1386

- répartition entre les sexes:

  Français: hommes: 51.3
  femmes: 48.7

  Québécois: hommes: 46.2
  femmes: 53.8

- une tendance au rajeunissement:

	Français		Québécois	
	83	84	83	84
18-24 ans	30.35	42.63	31.29	42.22
25-30 ans	40.40	37.69	37.13	37.65
31-35 ans	24.35	18.54	26.38	19.00
35 ans +	4.80	1.13	5.20	1.13

...

- répartition entre les programmes:

	Français	Québécois
Jumelage - Dialogue	271	288
Priorités -Thématiques	348	446
IPG - Explorations	222	294
Cap sur l'Avenir	300	298
Séjours d'intégration	60	60

2. Projets spéciaux

a) Le grand projet spécial, sans aucun doute le plus important de toute l'histoire de l'OFQJ, a été le projet Cap sur l'Avenir, pendant lequel 600 jeunes Québécois et Français ont pu partager leurs préoccupations, inquiétudes et espoirs au cours d'une traversée Québec - St-Malo sur le paquebot Mermoz.

De l'avis de tous ceux qui ont participé à ce projet, l'expérience a été un temps fort de la coopération franco-québécoise.

b) Les rencontres franco-québécoises de Poitiers, du 21 au 23 septembre 1984, se sont tenues sur le thème des jeunes, acteurs du développement local? Création d'emploi et innovations sociales en France et au Québec.

Ces rencontres ont permis de part et d'autre de s'informer sur les problématiques vécues par les jeunes et sur les amorces de solutions originales que chaque contexte a pu susciter.

Ce colloque a été un moment important de la vie de l'Office et je puis vous dire que le Secrétariat à la Jeunesse québécois songe à poursuivre l'expérience en organisant avec nous une seconde rencontre, plus modeste, au Québec.

...

c) Parmi les autres projets spéciaux, mentionnons la diffusion d'une exposition d'oeuvres humoristiques de jeunes auteurs de bandes dessinées québécois. Cette exposition a été présentée au dernier Salon de la Bande dessinée à Angoulème et circule actuellement en France. On en a tiré un calendrier-souvenir pour l'Année internationale de la jeunesse.

BILAN PROVISOIRE DE LA PROGRAMMATION 1985

Il est encore trop tôt pour tracer le bilan de l'année 85, mais, nous pouvons nous attendre à ce que la programmation régulière se situe pour l'essentiel dans la foulée de l'année 84. Peut-être peut-on dégager qu'une importance un peu plus grande a été accordée aux séjours de travail et d'intégration avec l'appui d'associations telles que l'UPA et l'Association Québec-France, parmi d'autres.

En ce qui concerne l'Année internationale de la jeunesse, trois projets spéciaux sont en cours de réalisation et retiennent particulièrement l'attention.

- Le concours de culture scientifique et technologique Ariane/Baie-James,
- Le concours de création radiophonique 85 FQ,
- La réalisation de murales franco-québécoises à Vitrolles (près d'Aix en Provence) et à Montréal.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est certain que l'OFQJ, comme l'immense majorité des organismes para-gouvernementaux, ici comme en France, a subi les contrecoups de la situation économique. Cela veut dire gel, et parfois même, diminution des subventions. Pendant les plus

récentes années l'Office a pu maintenir et le volume et la qualité des échanges en faisant appel à une plus grande rationnalisation des opérations, en faisant également appel à des partenaires plus nombreux et, surtout, en utilisant l'imagination et l'invention. Je voudrais d'ailleurs en rendre témoignage à ceux qui ont tenu la barre pendant cette période.

Le défi est toujours là. Sans savoir nécessairement ce que nous réserve l'avenir quant aux subsides gouvernementaux, il est évident pour nous que cet esprit d'invention doit continuer à nous inspirer pour la suite des événements.

Nous devons continuer à trouver des partenaires qui nous permettent de répondre de manière toujours plus adéquate aux besoins des jeunes et à ceux de la coopération franco-québécoise. Les partenaires se trouvent parmi le cercle, toujours plus élargi, des associations avec lesquelles nous collaborerons, mais aussi, et pourquoi par, parmi les ministères de nos gouvernements respectifs.

Nous pensons que l'avenir de l'Office est également dans l'ouverture de perspectives nouvelles. Nos programmes sont suffisamment souples pour nous permettre de nous rendre perméables à des projets émanant des milieux que nous desservons.

Nous pensons que l'avenir de l'Office passe par le maintien du volume des échanges, bien sûr, mais surtout par la qualité de ces échanges. Nous tenons beaucoup à ce qui, à notre avis, fait la particularité dont nous sommes très fiers: c'est la qualité pédagogique de nos stages, c'est l'encadrement et la préparation que nous fournissons à nos stagiaires.

...

En ce sens, il nous apparaît très souhaitable de poursuivre des relations suivies avec la Commission permanente en vue d'une harmonisation de nos projets respectifs dans le respect de l'autonomie de chacun des organismes.

85.05.09

ANNEXE IX

ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

ASSOCIATION QUEBEC-FRANCE

RAPPORT
PRESENTE A LA
COMMISSION PERMANENTE DE COOPERATION
FRANCO-QUEBECOISE

21 novembre 1984

Charles-Henri Dubé
directeur général

1. INTRODUCTION

Le présent rapport, tout en présentant un bilan des activités de l'Association Québec-France en 1984, met en lumière les difficultés financières qui risquent de freiner son action et, par conséquent, de réduire les échanges entre les populations de la France et du Québec, objet même de son activité.

2. GESTION BUDGETAIRE

Le budget 1984-85 prévoit des revenus de 96,350 dollars et des dépenses de 112,300, ce qui laisse un déficit envisagé de 15,950 dollars.

Après 9 mois d'exercice financier, il nous est permis de dire que ce déficit touchera pratiquement les 20,000 dollars. Et cela pour deux raisons principales:

a) manque à gagner de 1,500 dollars provenant du fait que la subvention du MRI applicable aux publications Neuve-France et Mot-à-Mot a été de 8,000 dollars au lieu des 9,500 prévus.

b) manque à gagner de 3,148.15 dollars en raison du taux de change du franc qui a réduit le rendement de la subvention de fonctionnement du gouvernement français: nous attendions 55,000 dollars de cette subvention de 350,000 F., nous n'en avons retiré que 51,851.85 dollars.

Ajoutons à cela que le retard à verser cette subvention a diminué sensiblement les intérêts bancaires que nous comptions en percevoir. Si la subvention avait été versée en juin, comme les années antérieures, elle nous aurait rapporté environ 2,000 dollars d'intérêts; ils ne seront cette année que de 800 dollars. Le rendement avait été de 2,700 dollars en 1983-84.

Le versement en retard des deux subventions gouvernementales a obligé l'Association à utiliser sa marge de crédit de 25,000 dollars jusqu'à un montant de 17,964.81 dollars, ce qui a occasionné des frais bancaires de 522.59 dollars.

D'un surplus d'opérations de 17,638 dollars en 1982-83, nous sommes passés à des excédents de 12,908 dollars en 1983-84 et, enfin, à un déficit probable de 20,000 dollars en 1984-85.

Ce sont les publications qui entraînent les plus gros déboursés. Leurs frais de production, qui étaient assumés par le MRI jusqu'en 1983 ont coûté 19,682 dollars en 1983-84 et coûteront près de 23,000 cette année.

Le déficit prévu de 1984-85 dépasse les capacités d'emprunt sur garantie mobilière. Les actifs de l'Association couvrent à peine la moitié du déficit envisagé.

Devant cette situation, le bureau de direction entend prendre certaines mesures correctives. La principale est la révision, à la hausse, de la cotisation des membres qui n'a pas été modifiée depuis cinq ans. Le revenu des cotisations n'atteint même pas 20,000 dollars par année et 60 pour cent de cette somme est versée aux sections régionales de l'Association. Le revenu net des cotisations en 1984-85, soit 7,000 dollars, ne représente même pas 10 pour cent des montants gérés annuellement par l'Association.

Doublée d'une campagne de recrutement national qui pourrait porter nos effectifs (présentement de 1,800 membres) à 3,500 ou 4,000, une hausse moyenne de cotisation de 100 pour cent rapporterait un revenu net de 32,000 dollars, c'est-à-dire juste ce qu'il faut pour combler le déficit et les frais directs de la campagne de recrutement.

BILAN 1984

Accueil

C'est surtout la capacité d'accueil des membres de l'Association Québec-France qui a été mise à contribution durant l'année 1984.

La visite du premier ministre de la République française, monsieur Laurent Fabius, que l'association a reçu comme membre d'honneur lors d'une manifestation d'amitié franco-québécoise sur le traversier entre Québec et Lévis le 9 novembre, a été le point culminant de nombreuses activités d'accueil de nos amis français.

Les membres de Québec-France ont accueilli au-delà de 400 Français à qui ils ont accordé de 1,200 à 1,500 nuitées d'hébergement à domicile. Après avoir reçu au printemps l'équipage du porte-hélicoptère Jeanne d'Arc et avoir fait la fête, en famille ou à l'occasion d'une partie de sucre, avec ses officiers, ses cadets officiers et ses marins, la section régionale de Québec a été largement sollicitée à l'occasion des célébrations 1534-1984. Plus de 125 Malouins, membres en bonne partie de la Chorale Quatre Vents de St-Malo qui ont participé à un rallye historique dans le Vieux Québec, et une soixantaine de membres de la Chorale du Châble, de Haute-Savoie, ont été les groupes les plus imposants.

Ces deux groupes et plusieurs autres de moindre importance ont, avec l'aide de nos membres parcouru et mieux connu diverses régions du Québec. Mentionnons entre autres l'expédition Cartier Labrador dont l'équipe de 17 personnes a été accueillie à Manicouagan.

Programmes

Nos programmes nationaux d'échanges et de stages ont permis à 249 jeunes de 18 à 35 ans de visiter la France ou d'y travailler, dont 29 travailleurs saisonniers dans des municipalités et colonies de vacances et 205 vendangeurs. En retour l'Association France-Québec nous a envoyé 47 cueilleurs de pommes.

Commissions

Nos commissions de Généalogie et de Métiers d'art ont été les plus actives. Le président de la première a rencontré en France 13 cercles de généalogie et les membres de la Commission nationale de Généalogie. Il a, de plus, pris contact avec le maire de Clion-sur-Indre et le propriétaire du Château de l'Isle Savary, ancienne propriété de la famille Buade de Frontenac, pour examiner la possibilité d'y établir un centre conjoint de documentation généalogique et historique.

La Commission des Métiers d'art a tenu son habituelle exposition d'oeuvres d'art au 31e étage de l'édifice G avec la participation de cinq régionales québécoises et d'autant de régionales françaises. Cette exposition expérimentale axée sur les régions était en quelque sorte une avant-première préfigurant ce que pourra être l'exposition conjointe qui aura lieu au congrès international de Joliette en août 1985.

Sections

Nos sections régionales ont pour la plupart entretenu des relations amicales avec la France, notamment avec les régionales françaises avec qui elles sont liées par un pacte d'amitié. Ce fut, entre autres, le cas entre Sept-Iles et St-Malo, entre Laval-Laurentides et Alpes-Léman, entre Rive-Sud-Richelieu et Rennes.

Une nouvelle section vient d'être créée, celle de Lanaudière, qui accueillera à l'été 1985 les quelque 300 congressistes que nous attendons de France pour le congrès conjoint de Joliette.

Publications

Les publications périodiques NEUVE-FRANCE et MOT-A-MOT ont été sensiblement améliorées tant dans leur présentation graphique que dans leur contenu.

"Destination France", un guide pratique de 50 pages à l'intention des Québécois qui se rendent en France, a été publié à 10,000 exemplaires.

Deux posters ont été imprimés et diffusés, l'un sur la structure et les services de l'Association, l'autre sur les Vendanges. Un dépliant promotionnel sur les vendanges et un dépliant-programme du congrès de Joliette ont également été distribués.

Enfin sept sections préparent des diaporamas sur leur région respective en vue du congrès de Joliette.

Relations administratives

Selon la coutume les deux bureaux de direction de Québec-France et de France-Québec se sont rencontrés, à Montréal et Québec cette fois, fin septembre, afin d'harmoniser leurs orientations, leurs activités et leurs moyens d'action d'une part, et de mettre au point le programme du congrès conjoint de Joliette dont le thème portera sur "Les régions, base de nos associations".

3. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité principale de l'année 1985 sera le congrès conjoint de Joliette dont le premier ministre du Québec, monsieur René Lévesque, a accepté la présidence d'honneur. Ce congrès, qui se tiendra les 1, 2, 3 et 4 août, rassemblera au-delà de 600 membres des deux associations et consacrera plusieurs pactes d'amitié qui sont en préparation entre des régionales québécoises et françaises. Les congressistes étudieront entre autres l'insertion des régionales dans leur milieu, leurs relations entre elles et avec le siège social, leur participation aux commissions nationales et leur expansion.

Un concours de photos, sous forme de diapositives 35 mm, intitulé "Souvenirs de France" sera lancé en janvier 1985 dans le but de susciter l'intérêt des Québécois pour les diverses régions de la France.

L'Année internationale de la Jeunesse devrait être l'occasion d'organiser une dizaine de voyages, de stages ou d'échanges de jeunes avec la France, permettant ainsi à plus de 100 jeunes Québécois de mieux connaître la vie quotidienne des Français. Un agent de développement a été retenu à contrat pour susciter et formuler ces projets et les réaliser avec l'aide du Secrétariat à la Jeunesse.

L'OFQJ, à la dernière réunion de son Conseil d'administration, à Joliette, a accepté d'accorder à l'Association Québec-France la possibilité de faire participer à son programme "séjour de travail" les 40 jeunes travailleurs qu'elle recrutera pour des emplois en municipalités et en colonies de vacances en France. Jusqu'à présent nos jeunes travailleurs étudiants étaient obligés de payer toutes leurs dépenses de transport et de séjour.

L'association oriente de plus en plus ses échanges et voyages vers des thèmes spécifiques. C'est ainsi que des voyages-échanges entre des éducateurs physiques, des juges, des enseignants, des clubs de natation, etc. sont en préparation. Axés sur les métiers, les professions et les loisirs, caractérisés par l'accueil fraternel de l'hébergement à domicile, ces échanges ont pour but de mettre éventuellement sur pied des programmes destinés aux plus de 30 ans.

En plus de multiplier et diversifier les échanges avec la France, l'association se propose en 1985 d'accroître le nombre de ses régionales, de revivifier celles qui ont des difficultés et de doubler le nombre de ses membres.

Sa commission économique sera réorganisée et confiée à des hommes d'affaires qui sauront exploiter un créneau original d'activités propres à raviver les liens économiques entre le Québec et la France et à faire mieux connaître aux québécois la France commerciale et industrielle d'aujourd'hui.

L'excellence des relations entre Québec-France et ses trois partenaires principaux, le ministère des Relations internationales, les Consulats généraux de la France à Québec et à Montréal et l'Association France-Québec, laissent présager une année 1985 très active et porteuse d'un avenir très prometteur des relations entre les communautés françaises et québécoises.

84-11-23

ANNEXE X

PROJET DE RÉSOLUTION

DEPOSÉ PAR LA PARTIE FRANCAISE AU CONSEIL D'ORIENTATION

DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

PROJET DE RESOLUTION
DEPOSE PAR LA PARTIE FRANCAISE AU CONSEIL D'ORIENTATION
DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Afin de répondre à un souci d'équilibre et d'efficacité des actions de coopération, et pour mieux suivre les perspectives définies par les Premiers Ministres à chacune de leurs rencontres récentes, le Conseild'Orientation propose d'apporter des améliorations notables à la Coopération technique sur les points suivants :

- définition des actions de coopération technique
- caractéristiques de ces actions
- critères d'opportunité
- évaluation

Ce faisant le Conseil d'orientation souhaite que les financements disponibles soient ventilés entre les actions de coopération propre[illegible] dite plutôt qu'affectés a priori sous forme d'enveloppes sectorielles globales.

I - Définition des actions de coopération technique

Le Conseil d'orientation propose de définir les actions recevables et suggère la liste suivante :

1. Recherche conjointe précompétitive
2. Mise au point conjointe de produits ou procédés innovants
3. Transferts compensés de technologies ou de savoir-faire
4. Transferts rémunérés de technologies ou de savoir-faire

II - Conduite des actions

Pour chaque action il conviendrait de prévoir :

- la présentation d'un cahier de charges, d'un devis et d'un calendrier pluriannuel détaillés
- une entente sur le partage des résultats
- l'identification des opérateurs mandatés de part et d'autre

/...

- l'établissement d'un budget global pluriannuel pour chaque action
- la présentation conjointe d'un bilan annuel par les opérateurs

III - Financement des actions

Chaque partie apportera sa contribution au budget d'une action sous forme de tranches annuelles globales.

Les financements par les budgets de coopération seront limités dans le temps (3 à 5 ans au plus).

Dans la mesure du possible les échanges d'information ne seront pas financés par les budgets de la coopération.

IV - Critères d'opportunité des actions

Le Conseil d'orientation propose que la sélection des actions prises en charge par la coopération technique franco-québécoise prenne en compte des critères d'opportunité clairement définis qui pourraient être principalement :

1) la réciprocité des intérêts des deux parties
2) les résultats scientifiques, technologiques, ou économiques attendus
3) la concordance avec des objectifs définis par chacun des gouvernements
4) la qualité des partenaires chargés de la réalisation de chaque action

V - Evaluation de la coopération

Le financement d'une action pluriannuelle de coopération ne devrait être accordé qu'après évaluation approfondie du projet présenté par ses futurs réalisateurs.

De plus un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'avancement et des résultats obtenus par l'action engagée devrait être prévu au départ dans son cahier des charges.

/...

VI - Suite à donner

Ces nouvelles dispositions devraient déjà être très largement reflétées dans la présentation des projets de l'année 1986, conduisant notamment la Commission Permanente à n'accepter de propositions non conformes, que dans l'enveloppe globale, progressivement réduite, des moyens consacrés aux relations institutionnelles.

ANNEXE XI

DELAI DE TRANSMISSION DES DOSSIERS AVANT

L'ACCUEIL DES MISSIONS

Délai de transmission des dossiers avant l'accueil des missions

Les deux parties constatant les difficultés de réalisation de plusieurs missions ont identifié ce qui semble un facteur majeur, c'est-à-dire les délais trop courts entre la réception des dossiers de mission et la date de réalisation.

Ce délai trop court a pour effets:

1. de ne pas donner un temps suffisant pour effectuer les démarches et préparer le programme,
2. d'empêcher l'organisation d'un programme bien structuré faute de renseignements,
3. de nuire au choix des meilleurs interlocuteurs faute de connaître les participants, leurs compétences et leur expérience,
4. de retarder la mise en marche des procédures administratives: émission de titres de transport, allocations de séjour, réservations d'hôtel et autres.

C'est pourquoi les deux parties conviennent que la demande de mission doit parvenir au responsable de l'élaboration du programme au moins six semaines avant la date de réalisation prévue.

La demande doit à ce moment être complète, c'est-à-dire comprendre les objectifs, les dates de réalisation, le programme souhaité et les curriculum vitae de tous les participants.

Le non respect de ce délai pourra entraîner le report de la mission ou le refus de la mise en place du programme.

ANNEXE XII

MISSIONS "HORS PROGRAMMATION"

PAR OPPOSITION À MISSIONS "HORS COOPÉRATION"

MISSIONS "HORS PROGRAMMATION"
PAR OPPOSITION A MISSIONS "HORS COOPERATION"

Même si la nouvelle orientation de la coopération favorise davantage les projets intégrés, il demeure quand même nécessaire de réaliser certaines missions de type exploratoire.

Actuellement, il se réalise un certain nombre de missions qu'on appelle "hors coopération" mais qui reçoivent parfois une assistance du pays d'accueil pour l'organisation et l'identification des bons partenaires.

Nous proposons que soit reconnu le principe de missions "hors programmation", mais qui ne seraient pas "hors coopération".

Caractéristiques: ces missions seraient entièrement défrayées par le pays d'origine (ou demandeur): transport et séjour. Toutefois, le pays d'accueil assurerait l'accueil, l'identification des bons partenaires et la préparation du programme.

Peu coûteuses pour le pays d'accueil, puisque "hors programmation", ces missions seraient comprises dans le cadre général de la coopération, les participants bénéficiant de la protection sociale du pays d'accueil et des meilleurs conditons d'atteinte des objectifs poursuivis.